

Rennes, le 5 septembre 2023

Cher(e) membre du conseil,

Je vous prie de participer au **Conseil de l'école de l'Institut Agro Rennes-Angers** qui aura lieu le :

**Jeudi 21 septembre 2023 de 14h. à 17h.
Campus d'Angers (salle du conseil)**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de comptes rendus du Conseil d'école

- 1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 27 février 2023 (avis)
- 1.2 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 20 juin 2023 (avis)

2. Actualités

- 2.1 Intervention de la Directrice de l'école

3. Stratégie

- 3.1 Projet stratégique (information)

4. Formation et recherche

- 4.1 Création de diplômes propres à l'école : Certificat de spécialité Ingénierie des espaces végétalisés urbains ; Certificat de spécialité Eau Énergie Climat ; Certificat de spécialité Marketing Management Agro-alimentaire (avis)
- 4.2 Organisation de la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation (avis)
- 4.3 Organisation de la future direction des partenariats professionnels (avis)

5. Patrimoine et Logistique

- 5.1 Réaffectation de l'appartement dans le bâtiment 3 bis du campus de Rennes, de locaux à usage de logement de fonction en locaux à usage d'hébergement en colocation pour les étudiants (avis)
- 5.2 Réaffectation de l'appartement dans le bâtiment 4 bis du campus de Rennes, de locaux à usage de logement de fonction en locaux à usage de logement de passage (colocation et hébergement pour des étudiants chercheurs) (avis)
- 5.3 Augmentation de la subvention Restauration pour les repas des étudiants (avis)


6. Questions diverses

À faire parvenir 48 heures avant la tenue du conseil

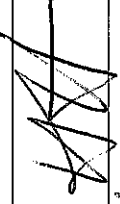

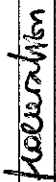
La directrice
SIGNÉ
Alessia Lefébure

P.J. : coupon-réponse à retourner le 15 septembre 2023 au plus tard.

Membres en exercice : 28
 Quorum des présents : 14
 Membres présents :
 Nombre de voix :
 Membres représentés :
 Présence minimum requise en matière budgétaire :

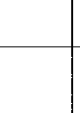
MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE			
Nbre de voix	Qualité		
1	Un représentant du ministre chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	M. Benoit BONAIME Directeur général de l'enseignement et de la recherche	VISION
1	Un représentant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche	M. Emmanuel ETHIS Recteur de l'académie de Rennes	
1	Le Président directeur général de l'INRAE, ou son représentant	Mme Hélène LUCAS Présidente du centre INRAE Bretagne Normandie	VISION
1	Le Président de l'Université de Rennes ou son représentant	M. David ALIS	
1	Le Président de l'Université d'Angers ou son représentant	M. Christian ROBLEDO	
1	Un représentant du Conseil régional de Bretagne	M. Olivier DAVID	
1	Un représentant du Conseil régional des Pays de Loire	Mme Patricia MAUSSION	

PERSONNALITES QUALIFIEES EXTERIEURES A L'INSTITUT REPRESENTATIVES DES PROFESSIONS ET DES ACTIVITES EDUCATIVES, ECONOMIQUES ET DE RECHERCHE PRESENTANT UN LIEN AVEC LES MISSIONS DE L'ECOLE (R)


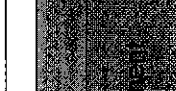
Nbre de voix	Catégorie	Nom	Emargement
1	Directrice du Parc naturel régional du golfe du Morbihan	Mme Monique CASSÉ	
1	Consultante indépendante	Mme Héléne GUIDO-HALPHEN Présidente du conseil d'école	
1	Directeur Scientifique Division Potagères Groupe Limagrain	M. Arnaud MESSAGER Vice-président du conseil d'école	
1	The World Bank	M. Pierre GERBER	
1	Directeur France Génétique Elevage	M. Laurent JOURNAUX	
1	Responsable RH Internationale BNP Paribas Cardif	Mme Sophie GRISELIN PETIT	
1	Président d'AGRAC	M. DEGOUCET	

MEMBRES ELEUS (14)

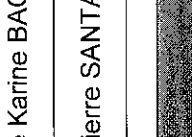
Nbre de voix	Nom du titulaire	Emargement	Nom du suppléant	Emargement
1	M. Pierre-Guy MARNET	<i>visio</i>	M. Gerhard BUCK-SORLIN	
1	M. Emmanuel GEOFFRIAU	<i>visio</i>	M. Soulaïman SAKR	
1	Mme Anne LE RALEC		Mme Aude RIDIER	

MAITRES DE CONFERENCE ET AUTRES PERSONNELS CHARGES D'ENSEIGNEMENT			
Nbre de voix	Nom du titulaire	Emargement	Nom du suppléant
1	Mme Marie-Pierre ETIENNE	visio	M. Matthieu CAROF
1	M. Rousseau TAWEGOUM		
1	M. Yann TRICAULT	visio	M. Nicolas CHEN

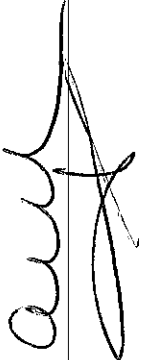
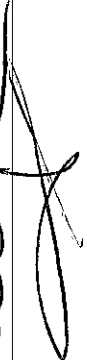




x

PERSONNELS ADMINISTRATIFS, INGENIEURS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE ET PERSONNELS SCIENTIFIQUES			
Nbre de voix	Nom du titulaire	Emargement	Nom du suppléant
1	Mme Christine HEUZE		Mme Céline MARTEL
1	M. Rémi GARDET		M. Cyrille DAGUE
1	Mme Karine BAGORY		Mme Isabelle BAUMGARTEN
1	M. Pierre SANTAGOSTINI		Mme Sandra ALARY-VAZEUX

x

ETUDIANTS			
Nbre de voix	Nom du titulaire	Emargement	Nom du suppléant
1	M. Basile TRENTEAUX		M. Théo PARIS
1	Mme Lola LEROGON		M. Alban KRAUFFEL
1	M. Aurélien RINAUDO		Mme Clémence MAISON
1	M. Antonin BOTTEREAU		M. Pierre GENDRON

x

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Qualité	Nom	Engagement	
	Mme Alessia LEFEBURE		
	Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI		
	Mme Anne-Lucie WACK		
	M. Bertrand ABRAHAM		
	M. Christophe ROULLE		
MEMBRES INVITES POUR CETTE SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Qualité	Nom	Engagement	
	M. Dominique VOLLET		
	M. Romain JEANTET		
	Mme Isabelle De CAEVEL		
	Mme Anne de LAMOTTE		
	M. Stéphane CHABROL	visio	

x

x

x

x

x

x

CONSEIL D'ECOLE DE L'INSTITUT AGRO RENNES-ANGERS

Jéudi 21 septembre 2023 de 14h à 17h

COUPON-RÉPONSE

À retourner à l'Institut Agro Rennes-Angers
avant le 15 septembre 2023 à : celine.milin@agrocampus-ouest.fr

Monsieur/ MadameDEGOULET ARNAUD.....
Etablissement/ OrganismeAGRIAL.....

- Participera au Conseil d'école
 Ne participera pas au Conseil d'école

POUVOIR

Je soussigné(e) :DEGOULET ARNAUD.....

Donne pouvoir à : *Métero Guido Halphen*
Ou à défaut à :

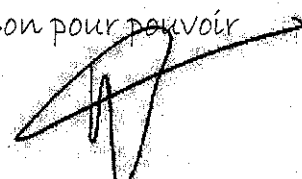
Pour me représenter au Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers du 21 septembre 2023.

Fait à Caen, le 19 septembre 2023

Signature

(Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »)

Bon pour pouvoir



Séance du 21 septembre 2023

Délibération n°1

Le 21 septembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 16

Membres représentés (procuration) : 1

Quorum : 14

Approbation du compte rendu du conseil d'école du 27 février 2023

Motifs :

Vu le Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers approuve le compte rendu de la séance du 27 février 2023.

Fait à Rennes, le 21 septembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**



Hélène GUIDO-HALPHEN

**CONSEIL D'ECOLE
DU 27 FEVRIER 2023**

MEMBRES DE DROIT (7)		
Nbre de voix	IDENTITÉ	PRÉSENT/REPRÉSENTÉ
1	M. Benoit BONAIME Ministère de l'agriculture et de l'alimentation <i>Directeur général de l'enseignement et de la recherche</i>	Représenté par Yannick CHENE
1	M. Emmanuel ETHIS Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Représentant la DGESIP Recteur de l'académie de Rennes	Représenté par Alan LE ROUX
1	Mme Hélène LUCAS / Suppléante : Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA Institut national de la recherche agronomique et l'environnement Présidente du centre INRAE de Rennes	Présente
0	M. David ALIS Président de l'Université de Rennes	Absent
1	M. Christian ROBLEDO Président de l'Université d'Angers	Représenté par Philippe SIMONEAU
1	M. Olivier DAVID Conseil régional de Bretagne	Présent
1	Mme Patricia MAUSSION Conseil régional des Pays de Loire	Représentée par Samia SOULTANI-VIGNERON
Personnalités QUALIFIÉES REPRÉSENTATIVES DES PROFESSIONS ET DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, Économiques et de recherche prÉsentant un lien avec les missions de l'établissement (7)		
0	Mme Monique CASSÉ Directrice du Parc naturel régional du golfe du Morbihan	Pouvoir à Hélène GUIDO HALPHEN
2	Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Consultante indépendante	Présente
1	M. Arnaud MESSAGER Directeur Scientifique Division Potagères Groupe Limagrain	Présent
1	M. Pierre GERBER The World Bank	Présent
2	M. Laurent JOURNAUX Directeur France Génétique Elevage	Présent
0	Mme Sophie GRISELIN PETIT Responsable RH Internationale BNP Paribas Cardif	Pouvoir à Laurent JOURNAUX
MEMBRES ELUS (14)		

PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES		
1	M. Pierre-Guy MARNET / Suppléant Gerhard BUCK-SORLIN	Présent
1	M. Emmanuel GEOFFRIAU / Suppléant Soulaïman SAKR	Présent
1	Mme Anne LE RALEC / Suppléant Aude RIDIER	Présente
MAITRES DE CONFERENCE ET AUTRES PERSONNELS CHARGES D'ENSEIGNEMENT		
1	Mme Marie-Pierre ETIENNE /Suppléant Matthieu CAROF	Présente
1	M. Rousseau TAWEGOUM	Présent
1	M. Yann TRICAUT /Suppléant : Nicolas CHEN	Présent
PERSONNELS ADMINISTRATIFS, INGENIEURS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE ET PERSONNEL SCIENTIFIQUE		
1	Mme Christine HEUZE / Suppléante Céline MARTEL	Suppléante Céline MARTEL
1	M. Rémi GARDET / Suppléant Cyrille DAGUE	Présent
1	Mme Karine BAGORY / Suppléante Isabelle BAUMGARTEN	Suppléante Isabelle BAUMGARTEN
1	M. Pierre SANTAGOSTINI / Suppléante Sandra ALARY-VAZEUX	Suppléante Sandra ALARY-VAZEUX
ETUDIANTS		
0	M. Ronan L'HOTELIER / Suppléant Laurine KOMENDANCZYK	Pouvoir à Juliette PAUTAS
0	M. Théo PARIS / Suppléante Adèle POITEVIN	Absent
2	Mme Lucile ANCENAY / Suppléant Juliette PAUTAS	Suppléante Juliette PAUTAS
0	M. Victorien YOU / Suppléante Romane MARTINEAU	Absent

Membres en exercice : 28

Quorum des présents : 14

Membres présents :

Nombre de voix :

Membres représentés :

Présence minimum requise en matière budgétaire :

Ordre du jour

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

1. Approbation de comptes rendus du Conseil d'école	4
1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 14 novembre 2022 (avis)	4
2. Actualités	4
2.1 Intervention de la Directrice de l'école	4
3. Finances	6
3.1 Compte rendu d'exécution budgétaire 2022 (information)	6
3.2 Budget propre intégré 2023 (avis)	6
4. Questions diverses	8

Ordre du jour	Contenu des débats et information	Décisions/Actions
<p>1. Approbation de comptes rendus du Conseil d'école 1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 14 novembre 2022 (avis)</p>	<p>Le Compte rendu du Conseil d'école du 14 novembre 2022 ne fait pas l'objet d'observations.</p>	<p>Adoption à la majorité des membres présents et représentés (23 pour et 1 abstention)</p>
<p>2. Actualités 2.1 Intervention de la Directrice de l'école</p>	<p>Un travail concernant les formations accueillies l'année prochaine est en cours. En effet, il existe différentes voies d'entrées pour intégrer l'école. Les inscriptions seront closes le 9 mars 2023.</p> <p>À ce jour, 180 candidatures sont enregistrées sur Angers pour 203 candidatures sur Rennes.</p> <p>L'école a été partie prenante de deux projets importants déposés sur chacun des sites, notamment concernant l'appel à création d'un pôle universitaire d'innovation. Ces projets permettront de disposer de moyens afin de structurer l'organisation du soutien à l'innovation.</p> <p>De même, des projets ont été déposés dans le cadre de <i>Cofund</i>. De plus, un concours de recrutement d'Enseignants-Chercheurs aura lieu en 2023.</p> <p>Enfin, l'ADEME a permis de mettre en avant les travaux menés dans le cadre de l'unité SMART autour de l'économie circulaire.</p> <p>Concernant l'activité de recherche, l'Institut a signé un accord-cadre national avec INRAE. L'un des chantiers sur lesquels ils travailleront afin de décliner cette convention portera autour de la création du statut de chercheur, qui enseignera au sein de l'Institut.</p> <p>De plus, #FermentsDuFutur est un projet pluriannuel au sein duquel l'Institut s'inscrit afin de développer le projet formation.</p> <p>Concernant l'activité à l'international, l'Institut a déposé la demande pour l'université européenne. Ce financement permettra de donner des moyens supplémentaires afin de développer les projets de partenariats avec les universités d'Europe du Nord et d'Europe Centrale.</p> <p>De même, la deuxième vague de délégation officielle envoyée par le ministère de l'Agriculture chilien a été dépêchée sur le site d'Angers. Le ministère observe en effet les pôles de compétitivité français. De ce fait, les partenariats avec les universités chiliennes sont renforcés.</p> <p>De plus, Rennes-Angers a développé des partenariats entreprises anciens. La création d'une fondation unique a renforcé ces relations avec les partenaires des territoires. L'évolution de certaines chaires est en discussion.</p> <p>Enfin, une campagne d'appels aux dons sera effectuée afin de restaurer la statue du cheval.</p> <p>De même, un communiqué de presse a été envoyé par mail afin de faire état des résultats sur l'enquête concernant les violences sexistes et sexuelles. Un échange concernant le dispositif de prévention sera mis en place. Cette enquête permet de monitorer les résultats. Noëlle Dorion y a apporté sa contribution.</p> <p>Pour mémoire ensuite, la cérémonie des diplômés s'est déroulée le 26 novembre à Angers. Une cérémonie des départs à la retraite des salariés</p>	

concernés s'est également déroulée le 17 janvier 2023. Enfin, la cérémonie des vœux pour les personnels à Angers et à Rennes a eu lieu les 19 et 23 janvier.

De même, l'activité de promotion à travers différents salons et Portes Ouvertes se poursuit.

Pour rappel, le projet stratégique de l'Institut est en phase de déclinaison au niveau des écoles. Un temps sera trouvé afin d'associer les membres du conseil de l'école à cette écriture. Un séminaire sera organisé dans les semaines à venir en ce sens.

De même, l'évaluation HCERES aura lieu au niveau de l'Institut. Ce dernier se penchera sur la gouvernance dont il s'est doté ainsi que sur sa valeur ajoutée. Il permettra de disposer d'un regard extérieur concernant le pilotage de ce nouvel établissement.

Quant au label HRS4R, il se poursuit.

De plus, le processus de labélisation a débuté. Pour ce faire, un comité de pilotage a été créé et une première auto-évaluation a été faite.

S'ajoute à cela que le campus d'Angers dispose du label Eco Jardin. Quant au cycle TransFormer, il se poursuit.

Enfin, la COP3 Etudiante se réunira du 17 au 19 mars 2023 à Angers.

La Présidence ajoute qu'il est important de se rendre disponible afin de contribuer, en tant que Conseil d'école, afin de porter la voix au sein de l'Institut et des territoires locaux.

Une élue note que la Présidente de région a fait de la jeunesse et des transitions deux des trois priorités du mandat. À cet effet, de nombreux étudiants sont réunis afin d'échanger. L'Institut est au cœur des enjeux de transition, d'alimentation et santé, et de l'environnement. De même, des partenariats interrégionaux sont développés afin d'accompagner les équipes de recherche sur certaines thématiques.

Un élu est interpellé par le classement de l'Institut notamment concernant la 6^e place obtenue sur 12 à propos de la thématique agriculture. Ainsi, il serait pertinent d'obtenir une explication avec ces journaux.

Une élue indique qu'il a été demandé à la cellule portée sur le suivi de la qualité de travailler de concert avec la direction de la Recherche et des Etudes afin d'obtenir des réponses stratégiques. Néanmoins, l'Institut ne peut contrôler les critères de ces classements.

<p>3. Finances 3.1 Compte rendu d'exécution budgétaire 2022 (information) 3.2 Budget propre intégré 2023 (avis)</p>	<p>3.1 Compte rendu d'exécution budgétaire 2022 (information)</p> <p>Le compte financier 2022 est présenté. Il affiche un solde budgétaire négatif de 4,4 millions d'euros en 2022.</p> <p>Le niveau de dépense du compte financier est assez proche des prévisions effectuées dans le cadre du budget intégré, avec des niveaux de consommation globaux satisfaisants. Ainsi, les travaux menés ont été fructueux. Ces niveaux de consommation sont très satisfaisants pour le personnel. Ils sont au-delà de ce qui était prévu pour le fonctionnement, du fait de la possibilité de bénéficier de vase communicant entre les écoles.</p> <p>De même, il est important de notifier les dépenses de raccordement en réseau de chauffe urbain. Ces crédits avaient été reçus en investissement, et se sont ensuite révélés être des dépenses de fonctionnement. Ceci justifie que 600.000 euros n'ont pas été dépensés sur la masse dépense d'investissement.</p> <p>De plus, les recettes ont été faiblement encaissées sur l'année 2022. L'encaissement prévu était à hauteur de 10 millions d'euros pour 6,4 millions d'euros d'encaissements réels. Les recettes fléchées disposent uniquement de 9% de consommation.</p> <p>Ainsi, le niveau de dépense est globalement conforme au BI 2022, avec, néanmoins, une forte diminution des encaissements de recettes liées aux reports de l'encaissement des recettes fléchées sur l'exercice 2022. L'ajustement des prévisions d'encaissements de recettes propres des prestations d'hébergements et logistiques explique également cette variation, à laquelle s'ajoute le transfert de la taxe apprentissage sur le BPC.</p> <p>3.2 Budget propre intégré 2023 (avis)</p> <p>Chaque école a présenté son Budget Propre Intégré — BPI — pour avis en amont du Conseil d'administration. De même, les comptes financiers seront étudiés à l'occasion d'une séance spécifique qui se tiendra au mois de mars avec le CA de l'Institut.</p> <p>Il est précisé que la DGER et la DCER ont décidé de reporter le vote du budget 2023 au CA de ce jour. Ce report a permis de disposer d'une visibilité complète sur le coût des fluides arrêtés par la Direction des Achats de l'État à fin décembre 2022 et sur le dispositif d'amortisseur électricité communiquée en janvier 2023. De même, les données du compte financier 2022 ont été intégrées au sein de la construction du budget 2023 afin de fiabiliser des éléments patrimoniaux.</p> <p>Ce rapport a également été bénéfique aux équipes afin de mener des travaux de fiabilisation des données patrimoniales, ainsi que des travaux d'inventaire.</p> <p>Des comparaisons entre la situation budgétaire des années précédant la création de l'Institut et les années actuelles sont délicates. Avant sa création, en effet, chacune des écoles recevait des recettes afin d'honorer l'ensemble de ses dépenses. La création de l'Institut a néanmoins forcé la création d'un budget commun à l'ensemble des écoles.</p> <p>La Subvention pour Charge des Services Publics versée par le ministère chaque année est désormais positionnée sur le budget commun. De ce fait, l'école ne bénéficie pas de l'intégralité de ces recettes en propres.</p> <p>L'année 2023 débute avec un solde budgétaire déficitaire de 3,9 millions d'euros. Néanmoins, si la répartition des recettes était affectée spécifiquement à l'école, l'Institut disposerait en réalité d'un solde</p>	
--	---	--

budgétaire déficitaire de 700.000 euros. Cette différence s'explique par le surcoût lié aux fluides.

Le niveau de dépenses de Rennes-Angers prévu pour 2023 est de 13 millions d'euros face à des recettes qui se cumulent à un niveau de 9,9 millions d'euros. Sans la création du budget commun, l'Institut aurait bénéficié de 5 millions de SCSP dont 600 euros de compensation d'exonération visant à compenser les droits d'inscriptions des étudiants boursiers.

Néanmoins, la situation de l'école de Rennes-Angers est différente de celles d'autres écoles. Le montant de la masse salariale sous plafond est inférieur du fait d'un nombre de contractuels moindre au sein de Rennes-Angers.

De plus, il est précisé que la projection présentée fait part des chiffres de 2019. L'augmentation établie est de 9,9% concernant la SCSP. Pour les autres écoles, ce montant est supérieur à celui de Rennes-Angers.

Un membre s'interroge sur les soldes budgétaires négatifs, bien qu'il s'agisse d'un jeu d'écriture entre le budget global et celui de l'école. De ce fait, il faudrait publier le solde de -752.000 euros en précisant qu'une ventilation s'effectue afin de fluidifier la communication interne.

La Direction indique que la construction du budget de l'Institut est réglementée de telle façon qu'il est impossible de le présenter autrement.

Poursuivant sur les éléments de cadrage, des mesures de rationalisation ont été envisagées au niveau de l'Institut Agro afin de prendre en compte le contexte inflationniste. Pour Rennes-Angers, une réduction de 2,2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement a été envisagée, de même qu'une réduction des dépenses d'investissement de 1,5 million d'euros. Ainsi, la création de l'Institut nécessite d'ajuster les budgets écoles.

La présentation se poursuit avec le budget initial 2023 qui comporte un solde déficitaire de 3,954 millions d'euros. Il est en amélioration de 11% par rapport au CF 2022. Il s'explique du fait que le montant en crédits de dépenses s'élève à 13 millions d'euros pour un montant des recettes de 10 millions d'euros.

Les dépenses de personnels évoluent de 29% entre le compte financier 2022 et le BI 2023. En effet, une augmentation des emplois rémunérés dans le cadre d'une convention bénéficiant de recettes est à noter. De plus, les nouvelles mesures réglementaires RH sont à prendre en compte, de même que la révision du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.

Le budget de fonctionnement a augmenté de 6% au total du fait de l'augmentation des fluides qui est de 853.000 euros pour l'école de Rennes-Angers, ainsi que l'augmentation de certaines dépenses courantes à hauteur de 140.000 euros.

Concernant l'investissement, une augmentation de 191% est relevée en CP, soit 1,8 million d'euros de plus en 2023. Ceci est lié au fait qu'un certain nombre d'opérations de travaux prévus en 2022 sur Rennes-Angers n'ont pas été exécutés sur l'année considérée, pesant lourd dans le budget de l'Institut Agro.

Les recettes expliquent ce solde déficitaire, car elles augmentent de 3,5 millions d'euros, soit de 56%. Les recettes globalisées connaissent une augmentation de 11% étant donné la réintégration de la taxe d'apprentissage dans le budget de l'école, ainsi qu'une augmentation des recettes propres.

	<p>Quant aux recettes fléchées, elles augmentent de 2,9 millions, soit 592%. Elles concernent principalement des opérations de travaux du fait des reports, et des recettes fléchées sur les opérations de recherche.</p> <p>Un membre questionne la pertinence de mettre en regard des recettes et dépenses dans le budget de l'école.</p> <p>Il est répondu que ce sujet sera débattu en Conseil d'administration afin de clarifier le modèle.</p> <p>Un membre interroge les recettes fléchées de recherche disposant d'un effet annuel « yo-yo ». De ce fait, lisser ces sommes est important dans la vie de l'école.</p> <p>Il est répondu que, concernant les opérations fléchées de recherche sur l'année 2023, l'Institut a été confronté au problème du contrôle par les financeurs afin d'encaisser des recettes. Or en 2022, bon nombre de ces recettes ont été bloquées par ces contrôles.</p> <p>Un membre questionne les retards d'encaissement sur le budget 2023. De plus, il souhaite une explication concernant les chutes de subventions externes entre 2017/2019 et les années suivantes.</p> <p>Il est indiqué que les opérations de travaux sont génératrices de ce défaut d'encaissement de recettes. De plus, avant la création de l'Institut, les recettes externes étaient allouées directement. Elles ont ensuite été encaissées au niveau du budget commun à sa création.</p> <p>De même, les années 2020 et 2021 ont été impactées par la gestion de la crise. Cela intervient sur les recettes et les dépenses.</p> <p>Un membre s'interroge sur la politique de sobriété évoquée, et notamment sur sa prise en compte sur les projections de fonctionnement.</p> <p>Il est répondu que ce plan a été finalisé à la fin de l'année 2022. Concernant les écoles, les fiches actions permettant d'établir un point zéro et les cibles envisagées ont été finalisées en début d'année 2023. De ce fait, aucune estimation des économies ne peut être faite avant la fin de l'année.</p> <p>Un membre ajoute que la soutenabilité se mesure au niveau de l'Institut. De ce fait, le Ministère poursuit son soutien à l'Institut. Il est également important de souligner le travail des équipes afin de stabiliser la situation et de disposer d'un point d'étape clair avec le compte financier 2020, afin de voter le budget 2023.</p> <p>De même, la présentation est budgétaire, et comprend d'importants décalages entre encaissements et décaissements.</p> <p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Le budget propre intégré 2023 est adopté à l'unanimité</p>	<p>Adoption à la majorité des membres présents et représentés (24 Pour et 0 abstention)</p>
<p>4. Questions diverses</p>	<p><i>Aucune question diverse.</i></p>	

La Présidente,

La secrétaire de séance,

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n°2

Le 21 septembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 16

Membres représentés (procuration) : 1

Quorum : 14

Approbation du compte rendu du conseil d'école du 20 juin 2023

Motifs :

Vu le Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers approuve le compte-rendu de la séance du 20 juin 2023.

Fait à Rennes, le 21 septembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**



Hélène GUIDO-HALPHEN

**CONSEIL D'ECOLE
DU 20 JUIN 2023**

MEMBRES DE DROIT (7)		
Nbre de voix	IDENTITÉ	PRÉSENT/REPRÉSENTÉ
0	M. Benoit BONAIME Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Directeur général de l'enseignement et de la recherche	Pouvoir à Madame Hélène GUIDO HALPHEN
0	M. Emmanuel ETHIS Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Représentant la DGESIP Recteur de l'académie de Rennes	Pouvoir à Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA
3	Mme Hélène LUCAS / Suppléante : Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA Institut national de la recherche agronomique et l'environnement Présidente du centre INRAE de Rennes	Suppléante Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA
3	M. David ALIS Président de l'Université de Rennes	Représenté par Muriel HISSLER
0	M. Christian ROBLEDO Président de l'Université d'Angers	Pouvoir à Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA
0	M. Olivier DAVID Conseil régional de Bretagne	Absente
0	Mme Patricia MAUSSION Conseil régional des Pays de Loire	Absente
Personnalités QUALIFIÉES REPRÉSENTATIVES DES PROFESSIONS ET DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, Économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement (7)		
0	Mme Monique CASSÉ Directrice du Parc naturel régional du golfe du Morbihan	Pouvoir à Muriel HISSLER
3	Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Consultante indépendante	Présente
0	M. Arnaud MESSAGER Directeur Scientifique Division Potagères Groupe Limagrain	Pouvoir à Muriel HISSLER
0	M. Pierre GERBER The World Bank	Pouvoir à Hélène GUIDO HALPHEN
0	M. Laurent JOURNAUX Directeur France Génétique Elevage	Pouvoir à
1	M. Arnaud DEGOULET Agrial	Présent

0	Mme Sophie GRISELIN PETIT Responsable RH Internationale BNP Paribas Cardif	Pouvoir à
MEMBRES ELUS (14)		
Professeurs et personnels assimilés		
1	M. Pierre-Guy MARNET / Suppléant Gerhard BUCK-SORLIN	Présent
1	M. Emmanuel GEOFFRIAU / Suppléant Soulaïman SAKR	Présent
1	Mme Anne LE RALEC/ Suppléant Aude RIDIER	Présente
MAITRES DE CONFERENCE ET AUTRES PERSONNELS CHARGES D'ENSEIGNEMENT		
1	Mme Marie-Pierre ETIENNE /Suppléant Matthieu CAROF	Présente
1	M. Rousseau TAWEGOUM	Présent
1	M. Yann TRICAULT /Suppléant : Nicolas CHEN	Présent
PERSONNELS ADMINISTRATIFS, INGENIEURS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE ET PERSONNEL SCIENTIFIQUE		
0	Mme Christine HEUZE / Suppléante Céline MARTEL	Pouvoir à Rémi GARDET
2	M. Rémi GARDET / Suppléant Cyrille DAGUE	Présent
1	Mme Karine BAGORY / Suppléante Isabelle BAUMGARTEN	Présente
1	M. Pierre SANTAGOSTINI / Suppléante Sandra ALARY-VAZEUX	Suppléante Sandra ALARY VAZEUX
ETUDIANTS		
0	M. Basile TRENTESAUX / Suppléant Théo PARIS	Absent
1	Mme Lola LEROGERON / Suppléant Alban KRAUFFEL	Présente
1	M. Aurélien RINAUDO / Suppléant Clémence MAISON	Suppléante Clémence MAISON
0	M. Antonin BOTTEREAU / Suppléant Pierre GENDRON	Absent

Membres en exercice : 28

Quorum des présents : 14

Membres présents : 15

Nombre de voix : 22

Membres représentés : 7

Présence minimum requise en matière budgétaire :

Ordre du jour

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

Préambule

4

1. 4

1.1 4

2. 4

2.1 4

2.2 4

3. 7

3.1 7

3.2 7

3.3 7

3.4 7

4. 11

4.1 11

4.2 11

5. 13

5.1 13

6. 14

6.1 Point d'étape sur l'opération immobilière Cœur de campus 2 (information)

14

7. 14

Ordre du jour	Contenu des débats et information	Décisions/Actions
<p>Préambule</p>	<p>Madame la présidente Hélène Guido-Halphen, présidente du Conseil d'école ouvre la séance.</p> <p>Madame Hélène Guido-Halphen estime que l'absence de la DGER est dérangeante. Cette situation est valable pour les trois écoles internes. Il propose d'en discuter avec le Président de l'Institut Agro avant le prochain conseil. Il est déterminant que la tutelle soit présente et active à travers un représentant.</p> <p>Madame Guido-Halphen accueille Monsieur Arnaud Degoulet, nouveau membre du conseil d'école en tant que personnalité qualifiée.</p>	
<p>1. Approbation de compte rendu du Conseil d'école</p> <p>1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 27 février 2023 (avis)</p>	<p>Le compte rendu n'a pas été réceptionné suffisamment en amont de la séance pour procéder à son approbation. Le compte rendu sera approuvé lors du prochain conseil d'école.</p> <p>Le Conseil ne se contente pas d'acter ce retard. En effet, le prestataire de rédaction ne livre pas les comptes rendus dans les délais.</p>	<p>Information</p> <p>L'approbation du compte rendu du Conseil d'école est reportée au prochain Conseil.</p>
<p>2. Actualités</p> <p>2.1 Intervention de la Directrice de l'école</p> <p>2.2 Point d'étape sur la démarche « Quelle école en 2030 ? »</p>	<p>Présentation des avancées récentes et des temps forts du pilotage stratégique de l'Institut Agro Rennes-Angers par Alessia Lefébure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau de l'organisation et du pilotage : <ul style="list-style-type: none"> • L'arrivée de la déléguée générale de la Fondation Institut Agro • Le recrutement du Secrétaire général • Le recrutement d'enseignants-chercheurs, dont un Professeur en Intelligence artificielle et un Maître de conférences en écologie des communautés végétales • La semaine de la qualité de vie et des conditions de travail OVCT • La réorganisation de la Direction des Formations, de la Vie étudiante et de l'Orientation afin de rendre visibles les services. Cette réorganisation a également impacté la Direction des relations avec les entreprises, qui s'occupait auparavant des stages. À présent, la gestion des stages est réalisée par la Direction de la Formation et de la Vie étudiante. La Direction des partenariats se réorientera de manière à travailler étroitement avec la Fondation sur les partenariats de longs termes, le mécénat et l'accompagnement de projets. • La prochaine publication du poste du futur Directeur de la Direction des relations entreprises et partenariats • Au niveau de la stratégie et l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • Le dépôt du rapport d'autoévaluation de l'Institut Agro auprès du HCERES le 15 juin 2023. La première auto-évaluation a été réalisée à l'échelle de l'Institut Agro sur les domaines de la stratégie, de la gouvernance et du pilotage. Une visite sera réalisée au cours du mois de décembre 2023 à Dijon pour révéler les éventuelles incohérences de l'autoévaluation de l'Institut Agro. • Les contrats d'objectifs et de performance (COP) seront signés par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) le 4 juillet 2023 à l'occasion de la CAA. Le contrat d'objectif et de performance correspond aux attentes de la tutelle vis-à-vis de l'Institut Agro. La tutelle attend l'Institut Agro sur les défis de renouvellement démographique, les pratiques d'agriculteurs et le travail des lycées agricoles. <p>En effet, la volonté du ministère est de transformer les licences professionnelles en grande désaffectation en bachelors agricole correspond à une formation technique bac+3. Ces bachelors seraient confiés aux lycées agricoles, et l'Institut Agro interviendrait lors de la troisième année sur les savoirs scientifiques actionnables. L'Institut Agro attend de connaître le périmètre exact de cette formation.</p> <p>Les Agrosmart Campus sont une nouvelle initiative permettant de collaborer avec les lycées en créant une plateforme numérique pour partager des sources et permettre aux lycéens de se familiariser avec l'enseignement supérieur. L'Institut Agro avait déjà mis en place ce dispositif au travers de « Devenir Ingénieur avec un BTSA ».</p> 	<p>Information</p> <p>Communication réactive sur les avancées récentes et les temps forts du pilotage stratégique de l'Institut Agro Rennes-Angers, notamment sur l'organisation et le pilotage, la stratégie, la formation, la recherche, l'international et la DD&RS.</p>

- La validation de la politique d'amélioration continue de l'Institut Agro. Cette démarche vise à fluidifier et à sécuriser les activités et à harmoniser les pratiques et les processus.
- Différents groupes de travail ont été mis en place avec des élus étudiants et des agents qualifiés du Conseil d'administration ont imaginé le devenir de l'école Rennes-Angers à 2030 dans le cadre donné par le cadre du projet stratégique de l'établissement. Une note synthétique des conclusions de ces groupes de travail est en cours de rédaction afin d'être présentée formellement dans les instances. Ces travaux ne visent pas à créer un deuxième plan stratégique. Ces travaux ont permis de constater la convergence intergénérationnelle d'envies pour l'Institut Agro, notamment en matière de transition écologique.

Lola Lerogeron indique que les échanges autour du séminaire Objectif 2030 étaient très enrichissants. Les étudiants ont apprécié d'être intégrés aux réflexions à long terme sur l'institut.

Anne Le Ralec regrette qu'aucun élu enseignant rennais n'ait pu participer à cette séquence à cause d'une question d'agenda. Les élus enseignants sont volontaires pour poursuivre les réflexions avec les autres membres des groupes de travail.

Alessia Lefébure poursuit la présentation des avancées récentes et des temps forts du pilotage stratégique de l'Institut Agro Rennes-Angers :

- Concernant la formation :
 - Compétens'Agro est lauréat de l'AAP ASDESR en lien avec le projet France 2030 pour mettre en place une structure partagée pour réaliser de la formation continue. Ce programme permet d'obtenir 11,44 millions d'euros sur 10 ans pour un consortium de six écoles publiques et privées. L'Institut Agro est porteur du projet et a été sélectionné avec Bordeaux Sciences Agro, ISARA, l'École Supérieure des Agriculteurs, l'École d'Ingénieurs de Purpan et UniLaSalle Beauvais.
 - Le recrutement post bac sera prochainement achevé. L'Institut Agro remplit ses places malgré une baisse du nombre de candidats. Néanmoins, l'Institut Agro s'interroge sur la notoriété de la marque Institut Agro sur Parcoursup.
 - La constitution de quatre conseils de spécialité pour poursuivre la réforme des cursus selon APC.
 - L'ouverture d'une voie par apprentissage pour le cursus Agronome. Une lettre d'intention auprès de la CTI a été déposée.
 - La valorisation des initiatives pédagogiques des enseignants et des étudiants via des supports interactifs et une chaîne de podcasts.
 - La participation d'étudiants de l'Institut Agro au Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire.
- Concernant la recherche :
 - La création du pôle horticulture et paysage le 4 avril 2023 et l'arrivée d'un ingénieur d'appui
 - Rennes et Angers ont répondu à l'appel d'offres sur les pôles universitaires d'innovation. La sélection induirait de nouveaux financements l'Institut Agro de Rennes et d'Angers pour stimuler une plus grande coordination entre les acteurs de l'innovation.
 - L'Institut Agro a gagné un nouveau PIA4 territoires intelligents.
- À l'international :
 - L'Institut Agro a proposé une nouvelle thématique pour le réseau ELLS, nommée « *Systems Analysis and Design for the Transformation of Agri-Food Systems in a Climate Crisis* ».
 - L'Institut Agro a signé de nouveaux doubles diplômes avec l'Université de Talca au Chili, Hochschule Weihenstephan en Allemagne et l'Université de Liège en Belgique.
- Concernant les DD&RS :
 - Une chargée de mission DD&RS est présente au sein de l'Institut Agro et a réalisé une consolidation de toutes les activités liées au

développement durable au sein des trois écoles. Cette consolidation permet d'identifier la trajectoire et le schéma directeur DD&RS de l'Institut Agro.

- Le cycle TransFormer a fait l'objet de la visite d'Isabelle Autissier, Catherine Chabaud, Isabelle Courtier-Orgogozo, Édouard Philippe, Jacques Andrieu et de Jocelyn Dupré. Ce cycle TransFormer est un cycle de débats préparé par les étudiants.
- La poursuite du travail de féminisation des bâtiments et des amphithéâtres avec l'amphithéâtre Rachel Carson à Angers. Ce nom a été choisi à l'occasion d'une consultation générale du personnel et des étudiants.
- La signature de la convention avec la fédération Des territoires aux grandes écoles
- Le prix de 1.000 euros a été décerné à Aline Julienne par l'association bretonne à l'occasion de son congrès fêtant ses 180 ans.
- Le Bioblitz a permis d'ouvrir le campus au public lors du week-end du 13 et 14 mai 2023. Les étudiants ont effectué un travail remarquable d'explication et de vulgarisation des pratiques scientifiques afin de mettre en valeur le patrimoine naturaliste de l'école.

<p>3. Formation et recherche</p> <p>3.1 Organisation de la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation (information)</p> <p>3.2 Organisation de la future direction des partenariats professionnels (information)</p> <p>3.3 Ouverture d'une voie d'apprentissage au cursus agronome Rentrée 2025 (information)</p> <p>3.4 Règlement d'études de l'Institut Agro (avis)</p>	<p>3.1 Organisation de la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation (information)</p> <p>Présentation de la réorganisation de la Direction des formations par Romain Jeantet et d'Isabelle De Caevel :</p> <p>L'ambition de l'Institut Agro est d'adresser les questions de transition en lien avec le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Cette situation amène à une transformation des cursus de l'Institut Agro en approche par compétence à la demande d'un certain nombre d'opérateurs de l'État. Afin de servir cette évolution, l'Institut Agro a besoin de mettre en place une organisation lisible pour le pilotage des formations et leur évolution. L'objectif est de simplifier le parcours des usagers.</p> <p>Les démarches devront être connues et comprises au sein de la nouvelle organisation. Les procédures devront être écrites en amélioration permanente grâce à un dispositif d'amélioration continue. L'objectif est de mettre en place cette nouvelle organisation au début de l'année 2024 après le rendu d'avis du Conseil de l'école en septembre 2023.</p> <p>La méthodologie de travail pour la définition d'une nouvelle organisation a été collaboratrice et participative avec l'équipe de la DFVE ainsi que quelques membres de la Direction des partenariats professionnels. Une première réunion s'est tenue le 14 février 2023 à l'occasion d'un séminaire d'équipe. Cette première réunion a permis d'identifier les axes d'amélioration à intégrer dans la future organisation. Les attentes des membres des deux équipes ont pu être recueillies à cette occasion.</p> <p>Les entretiens professionnels ont été réalisés entre avril et mai 2023, au cours desquels la Direction a pu partager avec les membres des équipes. Ainsi, les cadres ont pu commencer la rédaction des fiches de poste dans la perspective de la nouvelle organisation.</p> <p>Le 23 mai 2023, les cadres des périmètres élargis de la nouvelle DFVEO se sont réunis à l'occasion d'un séminaire de travail, soit les cadres de l'actuelle DFVE, les cadres de la DPP et certains membres des équipes du secrétariat général. Le DNA était représenté par Valérie Malécot. Cette réunion a également permis de finaliser l'organigramme de la nouvelle organisation et de travailler les fiches de postes des professionnels.</p> <p>Le projet de réorganisation comprend plusieurs composantes, avec trois services, trois pôles et un centre d'appui à la pédagogie. Les trois services sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un service Scolarité qui accompagne l'apprenant dans son parcours de formations, depuis son recrutement, son inscription administrative, son suivi pédagogique et jusqu'à la diplomation. ● Un service Orientation, Stages et Accompagnement vers l'Emploi qui accompagne les étudiants dans la construction des leurs projets de formation et leurs projets personnels et professionnels pour assurer une insertion professionnelle maximale. ● Un service alternance et formation continue qui vise le développement de l'alternance et la formation continue au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers à travers une offre de formations inter et intraentreprises pluridisciplinaires. Ce service est l'interlocuteur de premier niveau concernant l'offre de formation continue diplômante et qualifiante de l'Institut Agro Rennes-Angers. Il accompagne également les démarches de validation des acquis d'expérience. <p>Les trois pôles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un pôle vie étudiante qui est chargé de l'encadrement des activités des étudiants en dehors de la formation contribuant à leur épanouissement individuel et collectif. Il soutient la santé des étudiants dans le cadre de la convention de partenariat avec les services de santé universitaires et met en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention. Il est également responsable de la régulation de la vie des campus, de l'accueil, l'écoute des étudiants à besoin particulier et victime ou témoin d'actes de HDVSS. ● Un pôle langues et cultures qui coordonne les enseignements de langues vivantes sur les deux campus. Il a pour objectif de mettre en œuvre cette dynamique de façon concertée avec la Direction des Relations internationales. ● Un pôle administratif et budgétaire en charge du budget pour l'ensemble des pôles et services de la Direction des Formations, de la Vie étudiante et de l'Orientation. Ce service accompagne les étudiants dans l'attribution des aides 	<p>Information</p> <p>Communication réactive sur la réorganisation de la Direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation.</p> <p>Le rendu d'avis sur le projet de réorganisation aura lieu lors du Conseil d'École de septembre 2023.</p> <p>Information</p> <p>Communication sur l'organisation de la future Direction des partenariats professionnels.</p> <p>Information</p> <p>Communication sur la création d'un cursus d'ingénieur agronome en apprentissage en 2025.</p> <p>Délibération</p> <p>Le règlement des études est approuvé à l'unanimité des votants.</p>
--	--	---

spécifiques et assure le suivi des boursiers sur critères sociaux. Il assure également le suivi de la régie des droits d'inscription.

Le centre d'appui à la pédagogie a pour mission l'innovation pédagogique, la formation, les expérimentations pédagogiques, l'évaluation et la valorisation des initiatives pédagogiques à destination des acteurs de la formation. Ce centre d'appui à la pédagogie pourra réaliser toutes ses missions grâce à l'expertise de trois entités aux champs de compétences complémentaires grâce à son expertise dans le champ du numérique, de l'enseignement technique agricole et de son domaine pédagogique et expérimental.

Les services impactés par cette réorganisation :

- Le Secrétariat général, notamment le domaine expérimental et la DSI
- La Direction nationale d'appui de Rennes-Angers
- La Direction des partenariats professionnels

La construction des nouvelles dynamiques de travail au sein de l'école est réalisée avec :

- Les départements d'enseignement et de recherche
- Les services supports
- Les partenaires externes

Les prochaines étapes portent sur :

- La finalisation des fiches de postes
- La poursuite du travail avec le Secrétariat général et la Direction des ressources humaines s'agissant de l'identification des ressources disponibles au regard des arbitrages de la campagne d'emploi de 2024
- L'assemblée générale des personnels de la future Direction à la rentrée de septembre 2023
- Le passage pour avis de ce projet à l'occasion du Conseil d'École de septembre 2023.

Alban Krauffel estime que les étudiants ne comprendront pas la division en services et en pôles.

Alessia Lefébure précise que cette présentation relève du back-office. Un travail d'explicitation reste à réaliser. La DVE doit solliciter les usagers sur les choix de présentation.

Emmanuel Geoffriau demande si les enseignants en langues étrangères seront plus impliqués dans les relations internationales vis-à-vis du pôle langues et cultures.

Isabelle De Caebel répond par la positive. L'objectif est de développer une dynamique autour de l'interculturalité en lien étroit avec la Direction des Relations internationales.

Yann Tricault demande dans quelle mesure cette nouvelle organisation bouleverse leurs missions actuelles. De plus, il demande si les alternants apparaissent dans l'organigramme.

Gaëlle Malécot-Tamborini répond que l'Institut Agro s'inscrit dans une dynamique de formation. Ce travail de réorganisation a fait l'objet d'échanges et de coconstruction avec les équipes concernées par cette réorganisation.

3.2 Organisation de la future direction des partenariats professionnels (information)

Présentation de l'organisation de la future Direction des partenariats professionnels par Madame Isabelle De Caebel :

La création d'un service d'orientation, de stages et d'accompagnement vers l'emploi et d'un service alternance et de formation continue au sein de la future DFVO nécessite de revoir l'organisation de l'actuelle Direction des partenariats professionnels.

La Direction des partenariats professionnels conserve et doit renforcer son activité au profit du renforcement des partenariats professionnels. La nouvelle organisation sera présentée en détail lors du rendu d'avis prévu lors du Conseil d'École de septembre 2023.

3.3 Ouverture d'une voie d'apprentissage au cursus agronome Rentrée 2025 (information)

Présentation de l'ouverture d'une voie d'apprentissage au cursus d'ingénieur agronome à la rentrée 2025 par Romain Jeantet :

Les raisons de la création d'un cursus ingénieur agronome par voie d'apprentissage sont :

- Diversifier et sécuriser les voies de recrutement
- Compléter l'offre de formation de l'Institut Rennes-Angers
- Répondre à la demande des filières professionnelles et des entreprises pour renforcer et développer les liens de l'Institut Agro
- Générer de nouvelles ressources

L'Institut Agro cible un nombre de 20 étudiants apprentis à l'horizon de la rentrée de 2025. Le recrutement sera réalisé via le concours Apprentissage, piloté par le SCAV. La durée du cursus serait de trois ans de la licence 3 au Master 2 avec une possibilité marginale de quelques contrats sur deux ans. Le CFA de l'IFRIA Ouest serait partenaire de ce cursus.

Remarques et questions relatives au cursus d'ingénieur agronome en apprentissage :

- L'Institut Agro doit s'interroger sur la possibilité de créer un CFA interne pour réduire ses coûts.
- Il serait judicieux de mutualiser certains enseignements des cursus agronomes et agroalimentaire.
-

3.4 Règlement d'études de l'Institut Agro (avis)

Présentation du règlement des études par François Boulanger :

Le décret de création de l'Institut Agro prévoit dans son article 23 que le règlement des études s'applique à l'Institut Agro sur les points communs des études pour les trois écoles, tandis que chaque école dispose d'un règlement de scolarité qui vient spécifier ses particularités école par école.

Les principales modifications du règlement des études portent sur :

- Le préambule avec le rajout de la référence aux diplômes de la Direction de l'Enseignement à distance
- L'article « Modalités de prise en charge et de suivi des apprenants en situation de handicap » avec le repositionnement de l'article 12 à l'article 4
- L'article « Organisation des parcours de formation » avec le repositionnement de l'article 13 à l'article 5
- L'article 13 « Valorisation de l'engagement étudiant » avec la mise à jour de la référence à la circulaire de 2022 et la modification de la présentation des activités reconnues comme des engagements
- L'article 14 « Suspension temporaire et facultative des études » avec la précision de l'impossibilité de bénéficier de la bourse sur critères sociaux pendant l'année de césure
- L'article 15 « Représentation des apprenants » avec la précision de la modalité de désignation des représentants de promotion

Remarques et questions relatives sur le règlement des études :

- Demande si les demandeurs d'asile peuvent être exonérés des frais d'inscription
- Demande de précisions sur les enseignements obligatoires
- Demande de précisions sur les absences excusées entraînant une note de 0
- Le manque de critères associés à la non-poursuite d'étude décidée par une commission
- Il est nécessaire d'éclaircir l'article 14 sur l'année de césure où les étudiants sont tout de même inscrits et sur la possibilité pour les étudiants ne pas se réinscrire pendant un an à l'Institut Agro
- Il serait judicieux de s'assurer que les critères d'assiduité des différentes écoles convergent.
- Demande de précision sur les sanctions financières

Ces points doivent être traités au sein des écoles et non au sein du règlement des études. Néanmoins, ces précisions pourront être ajoutées pour le règlement des études pour l'année 2024-2025. La Directrice de l'Institut Agro peut exonérer partiellement ou

	<p>intégralement à hauteur de 10% des apprenants sur des critères définis par le conseil d'Administration.</p> <p>L'année sabbatique n'existe plus, car les textes sur l'année de césure ont évolué. L'Institut Agro a l'obligation d'inscrire tout étudiant souhaitant interrompre ses études en année de césure.</p> <p>Les sanctions financières sont basées sur les prérogatives du CROUS. L'Institut Agro doit remonter les éventuels manques d'assiduité des étudiants. Une commission au sein du CROUS évalue la suspension de la bourse. Un paragraphe est dédié à l'assiduité dans chaque règlement de scolarité.</p> <p>Anne Le Ralec remarque que les étudiants boursiers subissent une pression plus conséquente sur l'assiduité comparativement aux étudiants non boursiers. De plus, il estime que les étudiants en césure devraient bénéficier de la bourse de l'enseignement supérieur.</p> <p>Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 0 Le règlement des études est adopté à l'unanimité</p>	
--	--	--

<p>4. Gouvernance</p> <p>4.1 Règlement intérieur de l'Institut Agro (avis)</p> <p>4.2 Règlement intérieur de l'école (avis)</p>	<p>4.1 Règlement intérieur de l'Institut Agro (avis)</p> <p>Présentation du règlement intérieur par Madame Gaëlle Malécot-Tamborini</p> <p>Le rendu d'avis porte sur le règlement intérieur de L'Institut Agro et le règlement intérieur de l'école de Rennes-Angers. L'objectif est d'ajuster les règlements intérieurs de l'école afin d'éviter les redondances.</p> <p>Le règlement intérieur de l'Institut Agro mentionne l'existence de nouvelles instances de dialogue social. La formation spécialisée de site (FSS) correspond à présent à la CSSCT. La FSS de l'Institut Agro abordera tous les sujets de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à l'échelle macro. Les FSS dans les écoles continueront à aborder les sujets précédemment abordés en CSSCT.</p> <p>Le règlement intérieur mentionne à présent à l'organisation et le fonctionnement de la Direction générale de l'Institut Agro, avec un Directoire, l'équipe de direction, les directions fonctionnelles et un cabinet.</p> <p>La mise à jour du règlement intérieur mentionne également les référents de l'Institut Agro sur les sujets de la laïcité, le handicap, la déontologie, l'intégrité scientifique et la radicalisation. La Direction a réaffirmé les pôles thématiques au sein du règlement intérieur, notamment le rôle du directeur de pôle et le conseil de pôle.</p> <p>Remarques et questions relatives à la modification des règlements intérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les noms au sein du règlement intérieur ne sont pas systématiquement féminisés ● Il serait judicieux d'ajouter un organigramme pour la compréhension du document ● Il est nécessaire de reformuler le passage sur l'intervention du référent radicalisation ● Le règlement ne précise pas si l'Institut Agro dispose d'un ou de plusieurs référents intégrité scientifique ● Il est nécessaire de préciser le rôle du Conseil d'École et de ne pas limiter le règlement à trois écoles. ● Le règlement intérieur est trop lié à la situation actuelle ● Quelques coquilles sont à notifier dans le document ● Les annexes du document n'ont pas été communiquées. ● La temporalité des mandats des étudiants est erronée. En effet, la prise de mandat n'est pas adaptée à la transmission des pouvoirs. <p>Le référent radicalisation est présent pour la prévention de la radicalisation et son rôle est de renforcer la détection et le traitement des situations signalées. L'Institut Agro dispose de trois référents intégrité scientifique positionnés dans chaque école. La compétence du Conseil d'École est de créer, modifier ou supprimer des diplômes qui lui sont propres. Le décret prévoit que l'Institut Agro puisse augmenter son nombre d'écoles.</p> <p>Les annexes sont jointes au règlement intérieur de l'école et non au règlement intérieur de l'Institut Agro. Le règlement intérieur de L'Institut Agro introduit une mention permettant de prolonger les mandats des instances des écoles, notamment des étudiants.</p> <p>Le règlement intérieur est délibérément rédigé de manière à permettre de décrire la structuration des pôles et de servir de cible pour les pôles naissants.</p> <p>Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Le règlement intérieur de l'Institut Agro est adopté à l'unanimité</p> <p>4.2 Règlement intérieur de l'école (avis)</p> <p>Présentation du règlement intérieur de l'Institut Agro Rennes-Angers par Monsieur Christophe Rivoallan :</p> <p>Les principales modifications du règlement intérieur de L'Institut Agro Rennes-Angers portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le Directeur des études ● Les pôles thématiques 	<p>Délibérations</p> <p>Le règlement intérieur de l'Institut Agro est validé à l'unanimité.</p> <p>Le règlement intérieur de l'Institut Agro Rennes-Angers est validé à l'unanimité, sous réserve de l'intégration de l'annexe et des commentaires effectués en séance.</p>
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ● La MAPES ● Le règlement des études et le règlement de scolarité ● La charte de la vie étudiante ● Le respect des règles déontologiques ● L'égalité et la diversité ● La formation spécialisée de l'école <p>Remarques et questions relatives au règlement de l'Institut Agro Rennes-Angers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Quelques modifications de syntaxe et quelques précisions sont suggérées ● Il serait judicieux d'indiquer une périodicité au règlement intérieur ● Les engagements de la Direction devraient être mentionnés à l'instar des engagements des étudiants. ● Le règlement pourrait mentionner que l'administration s'engage à prêter des locaux pour les activités étudiantes <p>Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Le règlement intérieur de l'Institut Agro Rennes-Angers est adopté à l'unanimité, sous réserve de l'intégration de l'annexe et des commentaires effectués en séance.</p>	
--	--	--

<p>5. Ressources Humaines 5.1 Campagne emploi 2024 (information)</p>	<p>Présentation de la campagne d'emploi 2024 par Marion Martin-Chelet :</p> <p>La campagne d'emploi 2024 présentée concerne les AITOS et les enseignants. Le recrutement des enseignants-chercheurs fait l'objet d'une campagne d'emploi spécifique et passera en Conseil d'École en automne 2023.</p> <p>La période de dialogues de gestion RH avec les services a eu lieu du 14 mars au 6 avril 2023. De mai à juillet 2023, la Direction a réalisé une priorisation des recrutements au regard des besoins remontés par les services. La présentation des besoins des services et des arbitrages réalisés a été réalisée au comité de Direction le 22 mai 2023. La présentation pour information dans les instances de l'école et de l'Institut Agro a lieu en juin et juillet 2023.</p> <p>Les recrutements seront présentés pour avis dans les instances de l'Institut Agro, dont le Conseil d'administration, le 28 novembre 2023.</p> <p>L'objectif de cette campagne d'emploi est de répondre aux enjeux et aux orientations stratégiques de l'Institut Agro selon une stratégie financière soutenable dans un cadre budgétaire contraint.</p> <p>De plus, l'objectif est d'identifier et de prioriser l'ensemble des besoins en emplois au sein de l'Institut Agro dans le respect des plafonds d'emplois notifiés par le ministère et votés par le conseil d'administration. La Direction des ressources humaines doit respecter les plafonds d'emploi à respecter qui n'ont pas été augmentés. Le respect de ces plafonds d'emploi de 2023 permet de dégager le financement de 8 ETP.</p> <p>Selon les principes validés en 2023, chaque école contribue à la construction de l'Institut Agro à raison de 1 ETP de catégorie A afin de permettre la mise en place de missions collectives nouvelles ou mutualisées.</p> <p>Au sein de l'Institut Agro, chaque école interne s'assure de la cohérence et de la soutenabilité des dépenses de personnel des agents contractuels sur budget. L'évolution de la masse salariale des emplois est plafonnée à une augmentation de 1,5%. Cette augmentation prend en compte la revalorisation des agents de l'école.</p> <p>Les grands principes gouvernant la campagne d'emploi sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le maintien et le renouvellement des emplois ● La requalification ● La politique de cédésation ● La prise en compte des demandes de création <p>44 demandes de maintien ont été validées par la Direction sur les 45 demandes exprimées par les services. L'avis défavorable porte sur un emploi de gestionnaire de budget à 30% au niveau du département MilPPaT.</p> <p>3 demandes de requalification de support de poste de catégorie B vers la catégorie A seront portées lors des entretiens stratégiques avec la tutelle au second semestre de 2023 afin de permettre l'ouverture d'un poste d'un assistant-ingénieur au département MilPPaT, un ingénieur d'étude en géomatique au département MilPPaT et un documentaliste, formateur archiviste au secrétariat général.</p> <p>2 demandes de transformations de contrat ont été validées par la Direction permettant une hausse de la quotité de travail de 10%.</p> <p>2 demandes de cédésation ont été validées par la Direction sur 2 demandes exprimées par les services.</p> <p>5 demandes de création ont été validées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un Maître de conférences en génétique des populations et stratégies de sélection innovante en agroécologie ● Un aide-comptable ● Un doctorant avec un trois quart de bourse ● Un directeur de la DPP ● Un assistant de formation expert ou ingénieur de formation 	<p>Information</p> <p>Présentation de la campagne d'emploi de 2024</p>
--	---	--

<p>6. Patrimoine et Logistique 6.1 Point d'étape sur l'opération immobilière Cœur de campus 2 (information)</p>	<p>Présentation du point d'étape sur l'opération immobilière Cœur de campus 2 par Monsieur Stéphane Chabrol, Virginie Fraslín, Sébastien Cours-Barrau :</p> <p>L'opération Cœur de campus 2 est majeure pour l'Institut Agro et représente 11,5 millions d'euros. Cœur de campus 1 correspondait à la restructuration complète du bâtiment historique avec une rénovation complète des toitures et des menuiseries, la création de nouveaux espaces et la réfection de la partie musée et de la salle de projets.</p> <p>Cœur de campus 2 correspond à la nouvelle opération de travaux portant sur la reconfiguration de l'espace accueillant le bâtiment 16. L'objectif de cette reconstruction serait d'offrir de nouveaux lieux de travail, d'échange, de collaboration et de convivialité sur le campus de Rennes. Ces espaces seront partagés entre les activités d'enseignement et de recherche et faciliteront l'innovation en ingénierie pédagogique.</p> <p>Le projet Cœur de campus 2 s'étale sur plusieurs années jusqu'en 2028. À ce stade, le calendrier est provisoire. Selon les restitutions de la phase de concertations, les missions du programme seront réadaptées et les détails de la phase de programmation peuvent encore évoluer. L'objectif reste de pouvoir débiter les travaux au deuxième semestre de 2026.</p> <p>Un certain nombre d'actions sont prévues pour mener à bien la concertation et sont réparties sous quatre thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les orientations générales ● Les espaces partagés ● Les espaces étudiants ● Les espaces spécifiques <p>Un questionnaire sera adressé aux différents publics en fonction des espaces. Des groupes de travail seront proposés pour définir les champs des possibles et définir des plans de convergence sur les espaces.</p> <p>Des entretiens croisés ont été menés afin de déterminer les enjeux du projet et de créer et de mettre en place du comité de pilotage. Ce comité de pilotage a édité les trois questionnaires.</p> <p>Remarques et questions relatives au projet Cœur de campus 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Il est nécessaire de disposer d'un amphithéâtre de taille suffisante pour accueillir une promotion entière dans des conditions où les étudiants peuvent travailler convenablement, notamment vis-à-vis du numérique. ● La Direction envisage-t-elle le déplacement du bar des étudiants au sein de ce bâtiment. 	<p>Information</p> <p>Présentation de l'opération immobilière Cœur de campus 2.</p>
<p>7. Questions diverses</p>	<p><i>Aucune question diverse n'a été soumise en séance.</i></p>	

La Présidente,

La secrétaire de séance,

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n°3

Le 21 septembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 16

Membres représentés (procuration) : 1

Quorum : 14

Mise en place de diplômes d'établissement : certificat de spécialisation

Motifs :

Vu l'article L.613-2 du code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),

Concernant l'autorisation pour l'Institut Agro Rennes-Angers à délivrer des diplômes qui lui sont propres.

La promulgation en 2018 de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a constitué la 4^e réforme de la formation professionnelle en France, en 14 ans. D'autres évolutions pouvant intervenir dans les années à venir, il est crucial pour les établissements de formation de s'y préparer et de s'adapter.

L'article L613-2 du code de l'éducation prévoit la délivrance de diplômes propres aux établissements. La mise en œuvre de cette faculté permettrait à l'Institut Agro Rennes-Angers d'apporter une réponse à une demande croissante du public adulte (reconversion, montée en compétences, évolution professionnelle) et des étudiants internationaux d'obtenir un diplôme au terme de leur parcours au sein de notre école.

Ainsi des stagiaires de la formation continue pourraient suivre une dominante de troisième année du cycle d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers afin d'obtenir un diplôme d'établissement pour une des spécialisations proposées dans l'établissement. Ces diplômes d'établissement sont des cursus adossés aux spécialisations de dernière année du cycle ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (M2). Pour ce qui concerne la formation continue, cette proposition s'adresse à des stagiaires cherchant :

- un approfondissement thématique,
- une double compétence,
- une reconversion ou une évolution professionnelle.

Plus globalement, ces spécialisations - diplômes d'établissement seront accessibles aux étudiants internationaux inscrits en dernière année de spécialisation de l'Institut Agro Rennes Angers, comme aux étudiants en poursuite d'études titulaires d'un diplôme français d'un niveau M2. Le déploiement du dispositif permettra ainsi le mixage des populations d'apprenants (stagiaires de formation continue, étudiants de dernière année).

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers approuve la création de diplômes d'établissement pour les spécialisations proposées au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers.

Toutes les spécialisations sont éligibles au diplôme d'établissement sur simple demande du responsable de spécialisation auprès du Service Alternance et Formation Continue, sans besoin de validation au cas par cas par le Conseil d'école.

Fait à Rennes, le 21 septembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**



Hélène GUIDO-HALPHEN

1. Rappel du contexte réglementaire

Comme l'autorise l'article L613-2 du code de l'éducation et comme le prévoit le Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro), l'Institut Agro Rennes-Angers peut délivrer des diplômes qui lui sont propres.

Article L613-2 du Code de l'éducation, (Troisième partie : Les enseignements supérieurs et la recherche (Articles L611-1 à L857-1) ; Livre VI : L'organisation des enseignements supérieurs et de la recherche (Articles L611-1 à L687-3) ; Article L613-2 (Modifié par LOI n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 44) « Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours. Les présidents et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur rendent publique sur leur site internet la liste des diplômes qui leur sont propres et des enseignants intervenant dans ces formations. »

Article 4 ; Alinéa 2° issu du Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 (Chapitre 1er : Dispositions générales (Articles 1 à 6)

« Il délivre les titres et diplômes nationaux pour lesquels il a été accrédité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, seul ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur ; il peut également délivrer des diplômes qui lui sont propres »

2. Circuit de validation

Afin d'officialiser la mise en place de diplômes d'établissement au sein de l'Institut Agro, il faut respecter les dispositions de l'article D613-12 du code de l'éducation :

"Les diplômes propres aux universités et autres établissements publics d'enseignement supérieur ainsi que les diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur ne peuvent porter la même dénomination que les diplômes énumérés aux articles [D. 613-6](#) et [D. 613-7](#)."

Plus particulièrement, pour adopter des diplômes qui lui sont propres, le décret prévoit qu'ils peuvent être propres à l'Institut, dans ce cas il faut passer en CE pour avis (art 16) puis en CA pour adoption (art 9 alinéas 4 et 8), ou propres à une école, dans ce cas il faut passer en ComE pour avis puis en conseil d'école pour adoption (art 12).

Passage et approbation en ComE du 11/05/2023

Passage et approbation en Conseil d'École le 21/09/2023

3. Contexte

La promulgation en 2018 de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a constitué la 4^e réforme de la formation professionnelle en France, en 14 ans. Il est probable que d'autres évolutions interviennent dans les années à venir et il est ainsi crucial pour les établissements de formation de se préparer et s'adapter à ces changements à venir.

L'offre de formation continue existante ne permet pas à ce jour de certifier sa formation (excepté via la VAE ou lors de la préparation d'un Master en formation continue).

Une demande croissante d'un public adulte et d'étudiants internationaux souhaitant obtenir un diplôme au terme de leur parcours.

La mise en œuvre d'un diplôme d'établissement permettra aux futurs stagiaires de mobiliser leur compte personnel de formation (CPF) via l'adossement aux blocs de compétences des fiches RNCP et de voir leur année sanctionnée par une certification.

Ainsi nous proposons à des stagiaires de la formation continue de suivre une dominante de troisième année du cycle d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers afin d'obtenir un diplôme d'établissement pour une des spécialisations proposées dans l'établissement. Ces diplômes d'établissement sont des cursus adossés aux spécialisations de dernière année du cycle ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (M2). Pour ce qui concerne la formation continue, cette proposition s'adresse à des stagiaires cherchant :

- un approfondissement thématique,
- une double compétence,
- une reconversion ou une évolution professionnelle.

Plus globalement, ces spécialisations - diplômes d'établissement seront accessibles aux étudiants internationaux inscrits en dernière année de spécialisation de l'Institut Agro Rennes Angers, comme aux étudiants en poursuite d'études titulaires d'un diplôme français d'un niveau M2. Le déploiement du dispositif permettra ainsi le mixage des populations d'apprenants (stagiaires de formation continue, étudiants de dernière année).

4. Modalités

4.1. Public visé

- étudiant en poursuite d'études titulaire d'un diplôme français d'un niveau M2
- étudiant international
- salarié ou demandeur d'emploi

Pas de limite d'âge pour l'admission

4.2. Statut du stagiaire

Le fléchage des admis entre formation initiale et formation continue suit les règles suivantes :

- Vous êtes de nationalité française ou ressortissants de la communauté européenne
 - o Interruption d'études supérieure à 2 années universitaires :
 - Statut de stagiaire de la formation continue professionnelle (paiement des coûts de formation, et des droits d'inscription, sauf contrat de professionnalisation)
 - o Interruption d'études inférieure à 2 années universitaires
 - Formation financée par un organisme financeur (OPCO, caisse des dépôts et consignations, Conseil Régional ...) : statut de stagiaire de la formation continue professionnelle
 - Pas de financement : statut étudiant
- Vous êtes non communautaires (relevant du code de l'entrée et du séjour des étrangers en France)
 - o Bénéficiaire d'un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) mention étudiant (valable 4 mois à 1 an), puis au bout d'un an, d'une carte de séjour temporaire étudiant (valable 1 an) : statut étudiant
 - o Bénéficiaire d'une carte de séjour temporaire avec mention salarié ou travailleur temporaire : statut de stagiaire de la formation continue professionnelle

4.3. Objectifs

- approfondir ses connaissances et compétences
- acquérir une double compétence
- se réorienter
- renforcer son employabilité
- obtenir un diplôme d'établissement délivré par l'Institut Agro Rennes-Angers

4.4. Prérequis

Pouvoir justifier d'une expérience professionnelle significative ou d'une certification en lien avec le thème de la spécialisation.

La validation d'accès au diplôme d'établissement est définie par le responsable pédagogique qui peut solliciter un entretien pédagogique ou la complétude d'un dossier pédagogique.

4.5. Coûts *

- 159€ de droits d'inscription (frais de dossier)
- +
- 2 500 € pour les étudiants en poursuite d'étude avec financement sur ses fonds propres, pour les demandeurs d'emploi avec financement sur ses fonds propres, pour les particuliers avec financement sur ses fonds propres
- 5 000 € pour tout autre demandeur ayant un financement total ou partiel (employeur, organisme financeur : OPCO, caisse des dépôts et consignations, Conseil Régional, CPF, Pôle Emploi-France Travail...)

*Tarifs des formation 2023-2024

4.6. Evaluation et validation

Les stagiaires de la formation continue seront évalués sur les mêmes critères que les étudiants en formation initiale pour qu'ils puissent se voir délivrer leur diplôme d'établissement.

4.7. Crédits ECTS

Les stagiaires pourront acquérir des crédits ECTS. Le même nombre de crédits que ceux obtenus par les étudiants et avec les mêmes types d'évaluation.

5. Les certificats concernés

Toutes les spécialisations sont éligibles au diplôme d'établissement sur simple déclaration du responsable de spécialisation auprès du service formation continue. Service qui se chargera de rendre publique sur son site internet la liste des diplômes d'établissement propres et la liste des enseignants intervenant dans ces formations.

Diplômes d'établissements au 21/09/2023 :

- Spécialisation Ingénierie des espaces végétalisés urbains (IEVU)
- Spécialisation Eau Energie Climat (E2C)
- Spécialisation Politiques et marchés de l'agriculture et des ressources (POMAR)

Les 4 spécialisations spécialisation Sciences de l'alimentation et management des entreprises (SAME)

- Spécialisation Marketing Management Agro-alimentaire
- Spécialisation Recherche et développement
- Spécialisation Production, sécurité des aliments et de l'environnement
- Spécialisation Sciences et transformation laitières

2 spécialisations Sciences et ingénierie du végétal (SIV)

- Spécialisation Ingénierie des productions et produits de l'horticulture (I2PH)
- Spécialisation Seeds and Plant Propagation (SEPRO)

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n°4

Le 21 septembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 16

Membres représentés (procuration) : 1

Quorum : 14

Organisation de la direction des formations, de la vie étudiante, et de l'orientation

Motifs :

Vu le Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),

L'évolution de la Direction des Formations et de la Vie Etudiante (DFVE) est le fruit des préconisations issues du rapport de préfiguration conduit par Romain Jeantet sur la période de janvier à mars 2022 à la demande d'Alessia Lefébure, Directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers. Cette mission de préfiguration avait pour objectifs de :

- disposer d'une organisation adéquate pour accompagner la transformation de l'école et repositionner son offre pédagogique au service des transitions agroécologiques et sociétales,
- repenser le périmètre et l'articulation des services pour une organisation lisible, simplifiant le parcours usager.

L'adaptation de l'organisation de la DFVE se fonde sur une démarche de construction collaborative et participative réunissant les cadres de la Direction des Partenariats professionnels (DPP), du Domaine pédagogique et expérimental et l'unité d'appui à l'enseignement technique agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers approuve l'évolution de l'organisation des activités support relatives à la formation, à la vie étudiante et à l'orientation.

Fait à Rennes, le 21 septembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**



Hélène GUIDO-HALPHEN

Note de présentation

Direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation (DFVEO)

Objectifs et enjeux

La nouvelle direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation (DFVEO) est le fruit des préconisations issues du rapport de préfiguration d'une Direction des études au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers conduite par Romain Jeantet en tant que directeur des études sur la période de janvier à mars 2022 à la demande d'Alessia Lefébure, Directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers.

La démarche vise à faciliter le pilotage, la coordination et l'évolution de l'offre de formation de L'Institut Agro Rennes-Angers en lien avec les transitions agroécologiques et sociétales, incluant la formation tout au long de la vie, l'accompagnement à l'innovation pédagogique et l'appui à l'enseignement technique agricole. Elle propose également un service d'orientation et d'accompagnement à la professionnalisation des étudiant.e.s de L'Institut Agro Rennes-Angers.

Toutes les composantes de la nouvelle direction réalisent leurs missions en inter relations étroites entre elles ainsi qu'avec les départements d'enseignement et de recherche de L'Institut Agro Rennes-Angers, les directions supports et leurs homologues de l'Institut Agro.

Ces évolutions répondent par ailleurs à un besoin d'un plus grande lisibilité et simplification du parcours usagers : étudiants, personnels, départements d'enseignement et de recherche, et l'ensemble des partenaires extérieurs.

Il s'agit d'un projet d'évolution

Méthode

Selon une logique participative et collaborative le projet a associé l'ensemble des acteurs, au gré des différentes étapes, tout au long de la période depuis l'été 2022 :

Les pilotes du projet : Isabelle De Caevel, Directrice des formations et de la vie étudiante et Romain Jeantet, Directeur des études

Les responsables de services concernés

DFVE : François Boulanger, Bénédicte Gohard, Thierry Giteau, Alice Maurin, Séverine Salaud, Christine Vandenkoornhuysen

Direction des partenariats professionnels : Marie-Pierre Petitjean, Isabelle Chrétien, Céline Keller, Christophe Migeon

Unité d'appui à l'enseignement technique agricole : Valéry Malécot

Domaine pédagogique et expérimental : Rémi Gardet

Les autres personnalités sollicitées dans la phase finale du projet :

2 représentantes de la communauté enseignantes : Julie Bourbeillon et Françoise Nau

1 représentant des personnels : Eric Roustaing

3 représentants de la communauté étudiante : Adric Guinebretière, Alan K, Carmen Villermur

Les services composant la nouvelle DFVEO (cf. annexes organigrammes)

La DFVEO réunit :

- Les activités de la DFVE existante,
- Les activités afférentes à **l'orientation, aux stages et à l'accompagnement vers l'emploi** portées jusqu'alors par la Direction des Partenariats professionnels,
- Les activités pédagogiques portées par le domaine pédagogique et expérimental
- L'unité d'appui à l'enseignement technique agricole

La DFVEO est pilotée par une Directrice et deux Directrices adjointes (Rennes et Angers) assurant des missions spécifiques autour de l'égalité des chances, l'amélioration continue des processus de la Direction et la coordination des masters.

La nouvelle DFVEO est composée de :

- **3 services dédiés aux parcours de formation des apprenants**

Le service Scolarité accompagne l'apprenant dans son parcours de formation, depuis son recrutement, son inscription administrative, son suivi pédagogique jusqu'à la diplomation. Il est également impliqué dans la coordination des évolutions de cursus.

Le service Orientation, Stages et Accompagnement vers l'Emploi accompagne les étudiants dans la construction de leurs projets de formation, stages et leurs projets personnels et professionnels en phase avec leurs aspirations et les urgences des transformations systémiques dans l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage. Le périmètre d'activité inclut également l'entrée en emploi pour assurer une insertion professionnelle maximale.

Le service alternance et formation continue conduit les missions s'inscrivant dans le processus de « Formation Tout au Long de la Vie » (FTLV). Sa mission principale vise le développement de l'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation) et la formation continue au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers à travers une offre de formations inter/intra entreprises pluridisciplinaire. Il est l'interlocuteur de premier niveau concernant l'offre de formation continue diplômante et qualifiante de l'Institut Agro Rennes-Angers. Il accompagne également les démarches de validation des acquis d'expérience (VAE).

- **3 pôles transversaux**

Le pôle vie étudiante est chargé de l'encadrement des activités des étudiants en dehors de la formation contribuant à leur épanouissement individuel et collectif. A ce titre, il est responsable de l'animation, du suivi et de la régulation de la vie étudiante sur les campus. A ce titre il constitue sur ces sujets le point d'entrée de la communauté étudiante.

Le pôle soutient également la santé des étudiants dans le cadre de la convention de partenariat avec les Services de santé universitaires (SSU) et assure l'écoute des étudiant.e.s victimes / témoins d'actes de HDVSS ainsi que les actions de sensibilisation et de de prévention en la matière.

Le pôle langues et cultures coordonne les enseignements de langues vivantes sur les deux campus. Ce pôle entend structurer de façon commune et partagée l'enseignement des langues et des cultures pour garantir une qualité de service aux étudiant.e.s tenant compte de l'individualisation des parcours. Il a pour objectif de mettre en œuvre cette dynamique de façon concertée avec la DFVEO, en lien avec la Direction des Relations Internationales. Ses missions concourent à favoriser les échanges de pratiques sur le plan pédagogique dans le cadre d'une approche par compétences ; définir l'offre de formation en langues ; renforcer la communication et permettre une meilleure visibilité de cette offre de formation auprès des étudiants et des enseignants ; identifier des missions transverses pour accompagner la préparation des certifications et des stages internationaux, soutenir l'anglicisation des parcours,

développer l'interculturalité et assurer l'interface avec les partenaires internes et externes, notamment avec les écoles sœurs de l'Institut Agro.

Le pôle administratif et budgétaire est en charge du suivi des flux financiers en dépenses et en recettes pour l'ensemble des pôles et services de la Direction des Formations, de la Vie Etudiante et de l'Orientation. Il assure par ailleurs le suivi des recrutements de vacataires et des réalisés pédagogiques en lien avec la DRH et la DAF. Il accompagne les étudiant.e.s dans l'attribution des aides spécifiques et assure le suivi des boursiers sur critères sociaux. Il assure également le suivi de la régie des droits d'inscription.

- **Le centre d'appui à la pédagogie** dédié à l'innovation pédagogique grâce à son expertise dans le champ du numérique, de l'enseignement technique agricole et son domaine pédagogique et expérimental porte 5 missions dédiées à l'accompagnement des transformations pédagogiques, la formation, les expérimentations, l'évaluation et la valorisation des initiatives pédagogiques à destination des acteurs de la formation (enseignants, étudiants et formateurs). Il articule ses actions en lien avec les orientations et les projets de l'établissement (transitions agroécologiques et sociétales, coopération sup-technique, approche par les compétences, enseignement numérique...).
- Une mission dédiée au système d'information de la scolarité.

Calendrier de mise en œuvre de la nouvelle DFVEO

1^{er} juin 2023 : présentation à la tutelle de la nouvelle DFVEO

13 juin 2023 : réunion de présentation institutionnelle aux équipes en présence de Gaëlle Malécot Tamborini

19 juin 2023 : présentation de la nouvelle Direction aux membres du CODIR

20 juin 2023 : information au Conseil d'Ecole

21 septembre 2023 : Présentation en Conseil d'Ecole pour AVIS

1^{er} novembre 2023 : mise en place de la DFVEO

Directeur des études : *Romain Jeantet*

Directrice adjointe - Angers

Bénédicte Gohard, responsable égalité des chances

Directrice des formations, de la vie étudiante et de l'orientation

Isabelle De Caemel

Directrice adjointe - Rennes

Stéphanie Lebon, responsable Qualité et Amélioration des processus et de la coordination des Masters

Pôle Vie étudiante

Responsable Angers : Bénédicte Gohard
Responsable Rennes : Stéphanie Lebon

1. Développement de la vie étudiante (vie associative et de campus)
2. Suivi des projets associatifs et CVEC
3. Prévention santé, accompagnement Handicap, Ecoutants HDVSS
4. Intégration et inclusion des étudiants
5. Engagement étudiant

Pôle administratif et budgétaire

Responsable : Séverine Salaud

1. Gestion des conventions imputées sur le budget de la DFVEO
2. Régie des droits d'inscription
3. Suivi du budget de service scolarité, vie étudiante et formations
4. Suivi des aides aux étudiants et bourses
5. Suivi des vacances et des heures complémentaires

Chargé de mission

SI Scolarité :
Thierry Giteau

Pôle Langues et Cultures

Responsable : Bénédicte Gohard

1. Coordination des enseignements de langues
2. Renforcement de la mise en œuvre de la dynamique de l'interculturalité de façon concertée avec la Direction des relations internationales
3. Accompagnement à la préparation des certifications et stages internationaux
4. Soutien à l'anglicisation des parcours

Centre d'appui à la pédagogie

Responsable : *Christine Vandenkoornhuuse*
Adjoint : *Gabriel Jalam*

1. Accompagnement aux transformations pédagogiques/approche par les compétences
2. Développement de l'innovation pédagogique et numérique
3. Appui à l'enseignement technique agricole
4. Pédagogie par l'expérimentation en production végétale agroécologique
5. Valorisation et capitalisation des initiatives pédagogiques

**Service Scolarité
(Ingénieur et Master)**

Responsable : *François Boulanger*
Adjointe : *Alice Maurin*

1. Recrutement des étudiants
2. Inscription administrative et pédagogique des étudiants
3. Gestion pédagogiques des formations
4. Gestion de la diplomation des étudiants

Service orientation, stages et accompagnement vers l'emploi

Responsable : *Marie-Pierre Petitjean*
Adjoint : *à définir*

1. Projet personnel et professionnel (PPP)
2. Compétences transversales
3. Entreprenariat
4. Stages et césures
5. Devenir des diplômés

Service alternance et formation continue

Responsable : *Isabelle Chrétien*

1. Formation continue inter et intra-entreprises
2. Alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation)
3. Formations diplômantes (masters, diplômes d'établissement, doctorat)
4. VAE

Départements

3 ingénieurs pédagogiques

Direction des Relations Internationales

Directeur des études : *Romain Jeantet*

Directrice adjointe - Angers

Bénédicte Gohard, responsable égalité des chances

Directrice des formations, de la vie étudiante et de l'orientation

Isabelle De Caevl

Directrice adjointe - Rennes

Stéphanie Lebon, responsable Qualité et Amélioration des processus et de la coordination des Masters

Pôle vie étudiante

Responsable Angers : Bénédicte Gohard :
Responsable Rennes : Stéphanie Lebon :

Référente Handicap : Séverine Salaud :

Ecoutantes HDVSS :

Angers : Bénédicte Gohard / Rennes : Céline Martel,
Séverine Salaud

Gestionnaires : Angers/Rennes : postes vacants

Pôle administratif et budgétaire

Responsable : Séverine Salaud :
Gestionnaires administratives et
budgétaires :

*Océane Bonnel, Valérie Domicile, Emilie
Fourneaux, Nelly Ripaud*

Pôle langues et cultures

Responsable : Bénédicte Gohard :

Gestionnaire Scolarité : Aurélie Parois

Enseignants en langue anglaise :

Angers : *Maryna Blizhanska, Janeen Ison* – Rennes : *Céline Beauséjour, Renate Prechtl, Nicola Seal, Juliette Uebel*

Enseignants en langue espagnole :

Angers : *Graciela King-Fernandez, Julio Sanz Narro*, - Rennes : *Nicolas Eteve, Monica Sanyour-Iglesias*

Enseignants en langue allemande :

Angers : *Andrea Raby* – Rennes : *Maela Le Corre, Uta Schmitt*

Centre d'appui à la pédagogie

Responsable : *Christine Vandenkoornhuysse*

Adjoint : *Gabriel Jalam*

Unité Transformation pédagogique, innovation et
numérique

Responsable : *Christine Vandenkoornhuysse*

Ingénieur pédagogique : *Céline Martel*

Ingénieur techno-pédagogique : *Estelle Jacquemin*

Responsable enseignement numérique : *Gabriel Jalam*

Ingénieur en technologie de l'information : *Alexandre Zotov*

Ingénieur multimédia : *Théo Chevance*

Unité d'Appui à l'enseignement technique agricole

Responsable : *Valery Malecot*

Ingénieurs pédagogiques : *Marion Diaz, François Guerrier,
Armelle Lainé*

Domaine pédagogique et expérimental

Expérimentation et production végétale agroécologique

Patrimoine végétal et entretien écologique du domaine

Responsable : *Rémi Gardet*

Chef de culture : *Daniel Sochard (Anaïs Hardouin)*

Responsable patrimoine végétal : *Sébastien Guillet*

Responsable entretien : *Sylvain Couraud*

Responsable maintenance : *Patrick Ponce*

Soutien technique : *Michel Robert*

Assistante : *Isabelle Besse*

Service Scolarité (Ingénieur et Master)

Responsable: *François Boulanger*

Adjointe : *Alice Maurin*

Angers :

Cursus horticulture et paysage

Responsable : *François Boulanger*

Gestionnaires scolarité : *Katia Allain, Sandra Alary,*

Emilie Baudouin, Sandrine Bonnan, Nelly Ripaud,

Françoise Souyri

Rennes :

Cursus agroalimentaire

Responsable : *Alice Maurin*

Cursus agronomie

Responsable : *Nolwenn Carafay*

Gestionnaires scolarité : *Assimine Ahamada,
Isabelle Bernard, Sophie Camenen, Emilie
Fourneaux, Marylène Le Doussal, Laurence Ligot,
Aurélien Parois, Virginie Suriré, Sophie Tanguy,
Lionel Ubycha*

Service orientation, stages et accompagnement
vers l'emploi

Responsable : *Marie-Pierre Petitjean*

Adjoint : *Christophe Migeon*

Unité Orientation et accompagnement vers l'emploi

Responsable : *Marie-Pierre Petitjean*

Angers :

Chargé de mission projet personnel professionnel :

Christophe Migeon

Chargée d'orientation et de l'accompagnement à l'emploi :

Marine Wendling

Rennes :

Assistant.e chargé.e de l'orientation et de la

professionalisation : poste vacant

Assistante chargée de l'accompagnement à l'emploi :

Paule Marais

Coordnatrice des enseignements de Management et

Communication : *Nolwenn Carafay*

Unité Stages et Césure

Angers : Responsable : *François Boulanger*

Gestionnaires stages et césure : *Katia Allain, Emilie*

Baudouin, Sandrine Bonnan, Nelly Ripaud, Françoise Souyri

Rennes : Responsable : *Alice Maurin*

Gestionnaires stages et césure : *Assimine Ahamada, Sophie*

Camenen, Cathy David, Marylène Le Doussal, Virginie Suriré,

Sophie Tanguy

Service alternance et formation continue

Responsable : *Isabelle Chrétien*

Unité Formation continue inter et intra-entreprises,
formation continue diplômante et dispositif VAE :

Responsable : *Isabelle Chrétien* :

Assistante formation : *Marie-Christine Duong*

Gestionnaire formations diplômantes : *Sophie Tanguy*

3 postes en cours de définition (liés à l'AAP

Compétens'Agro)

Unité Alternance : apprentissage et contrats de
professionnalisation

Responsable : *Isabelle Chrétien*

Angers :

Coordnatrices apprentissage : *Chloé Jareno, Annie Salat*

Gestionnaire apprentissage : *Emilie Baudouin*

Rennes :

Coordnatrice apprentissage : *Aurélien Caillet*

Gestionnaire apprentissage : *Stéphanie Guézingar*

Chargé de mission SI Scolarité : *Thierry Giteau*

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n°5

Le 21 septembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 16

Membres représentés (procuration) : 1

Quorum : 14

Réaffectation de l'appartement dans le bâtiment 3 bis du campus de Rennes

Motifs :

Vu le Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),

L'appartement, en duplex, est localisé aux 2ème et 3ème étage du bâtiment 3Bis (résidence étudiante), sis 43, rue de Saint Briec à Rennes, cadastré AH 292 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/360174 est inoccupé et vacant.

Ce logement, appartement de type F5 et d'une surface de 95 m², est composé :

Au 2ème étage, d'une entrée avec dégagement, d'un placard, de toilettes, d'une salle d'eau et de 3 chambres ;

Au 3ème étage, d'un séjour sur cuisine ouverte donnant sur un balcon terrasse, d'une salle de bain, de toilettes et d'une chambre avec dressing.

Au vu de la vacance du logement et compte-tenu du respect du nombre de « Nécessité Absolue de Service » (NAS) et de « Convention d'Occupation Précaire » (COP) au regard de l'arrêté du 8 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements publics du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte, la direction souhaite modifier l'usage et l'affectation de ce logement en local à usage d'hébergement en co-location pour les étudiants.

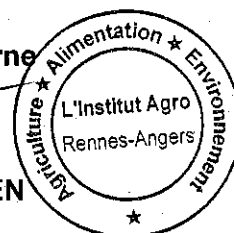
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers approuve la réaffectation de l'appartement en duplex au bâtiment 3 bis du campus de Rennes vers un usage à destination des étudiants à compter du 1er septembre 2023.

Fait à Rennes, le 21 septembre 2023

La Présidente
du Conseil d'école interne

Hélène GUIDO-HALPHEN



Réaffectation de deux logements sur le campus de Rennes

Suite à l'arrêt progressif de l'hébergement de personnels de l'école par nécessité absolue de service afin d'assurer notamment le gardiennage du campus de Rennes durant les nuits et les week-ends, certains logements de fonction situés sur le site ont été libérés.

Parallèlement, depuis plusieurs années les effectifs étudiants augmentent entraînant une demande croissante en hébergement au sein du campus.

Ces facteurs ont conduit la Direction du Patrimoine et de la Logistique à rénover deux logements de fonction vacants situés au cœur de la cité étudiante afin d'envisager de la collocation :

- L'un situé dans le bâtiment 3 bis, bâtiment exclusivement à destination des étudiants mais comprenant historiquement la loge du gardien. Cet appartement de 93m² en duplex est composé de 3 chambres, d'un séjour-cuisine et de 2 salles de bain ;
- L'autre situé dans le bâtiment 4 bis, bâtiment destiné au « logement de passage » principalement pour les personnels de l'Institut Agro et les doctorants. Ce logement de 95m² est composé de 4 chambres, d'un séjour-cuisine et de 2 salles de bain.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Ecole du 21 septembre 2023 d'approuver la réaffectation de ces deux logements en hébergement étudiants (pour celui situé en 3bis) et en logement de passage (pour celui situé en 4bis).

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n°6

Le 21 septembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 16
Membres représentés (procuration) : 1
Quorum : 14

Réaffectation de l'usage du logement située dans le bâtiment 4 bis du campus de Rennes

Motifs :

Vu le Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),

L'appartement, localisé au rez-de-chaussée du bâtiment 4 Bis, sis 43, rue de Saint Briec à Rennes, cadastré AH 292 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/360175, est inoccupé et vacant. Ce logement, de type F5 et d'une surface de 93,3 m², est composé d'une entrée avec placard et penderie, de toilettes, d'un séjour sur cuisine ouverte, 4 chambres dont 3 avec placard, d'une salle d'eau et d'un jardinet extérieur.

Au vu de la vacance du logement et compte-tenu du respect du nombre de « Nécessité Absolue de Service » (NAS) et de Convention d'Occupation Précaire (COP) au regard de l'arrêté du 8 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements publics du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte, la direction de l'école demande la modification de l'usage et l'affectation du logement sus-visé en local à usage de logement de passage, à vocation de colocation et d'hébergement d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers approuve la réaffectation du logement situé dans le bâtiment 4 bis du campus de Rennes pour des besoins d'hébergement occasionnels à compter du 1er septembre 2023.

Fait à Rennes, le 21 septembre 2023

La Présidente
du Conseil d'école interne

Hélène GUIDO-HALPHEN



Séance du 21 septembre 2023**Délibération n°7**

Le 21 septembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 16
Membres représentés (procuration) : 1
Quorum : 14

Revision de la subvention d'alimentation pour les repas étudiants

Motifs :

Vu le Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),

Le contrat de concession de service public de restauration, établi entre l'Institut Agro Rennes-Angers et le délégataire de service (Sodexo) pour le campus de Rennes, prévoit une révision annuelle des prix sur la base des indices INSEE. Cette révision induit cette année une augmentation brute de 31 cents sur le prix du repas payé par chaque étudiant, soit une hausse de 12,73 % par rapport à l'année 2022.

Afin de limiter le coût pesant sur les étudiants et de conserver l'attractivité du restaurant, il est proposé d'augmenter la subvention de l'Institut Agro Rennes-Angers à hauteur de 16 cents par repas. Il resterait à la charge de l'étudiant 15 cents par repas, soit une participation partagée de manière équivalente entre l'école et les étudiants à hauteur de 50%.

Cette augmentation de la subvention Institut Agro Rennes Angers génère une prise en charge annuelle supplémentaire de l'ordre de 14 000 € pour 90 000 repas servis. Le montant total annuel de la subvention versée par l'école au titre de la participation au prix des repas étudiants, passerait de 86 000 € à 100 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers adopte la nouvelle grille tarifaire applicable à la restauration des étudiants et approuve la révision à compter du 1er septembre 2023 de la subvention restauration pour les repas étudiants.

	Montant pris en charge				Subvention Institut Agro Rennes Angers 2020-2022	Montant pris en charge à partir du 1 ^{er} Septembre 2023	Subvention Institut Agro Rennes Angers à partir de Septembre 2023
	2020	2021	2022	1er Juin 2023			
Petit déjeuner	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,30 €	0,06 €	1,30 €	0,06 €
Etudiants logés	3,72 €	3,72 €	3,74 €	4,05 €	1,07 €	3,89 €	1,23 €
Etudiants demi-pensionnaires	4,27 €	4,27 €	4,29 €	4,60 €	0,52 €	4,44 €	0,68 €
Etudiants externes et passagers	4,79 €	4,79 €	4,81 €	5,12 €	0,00 €	5,12 €	0,00 €

Fait à Rennes, le 21 septembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**

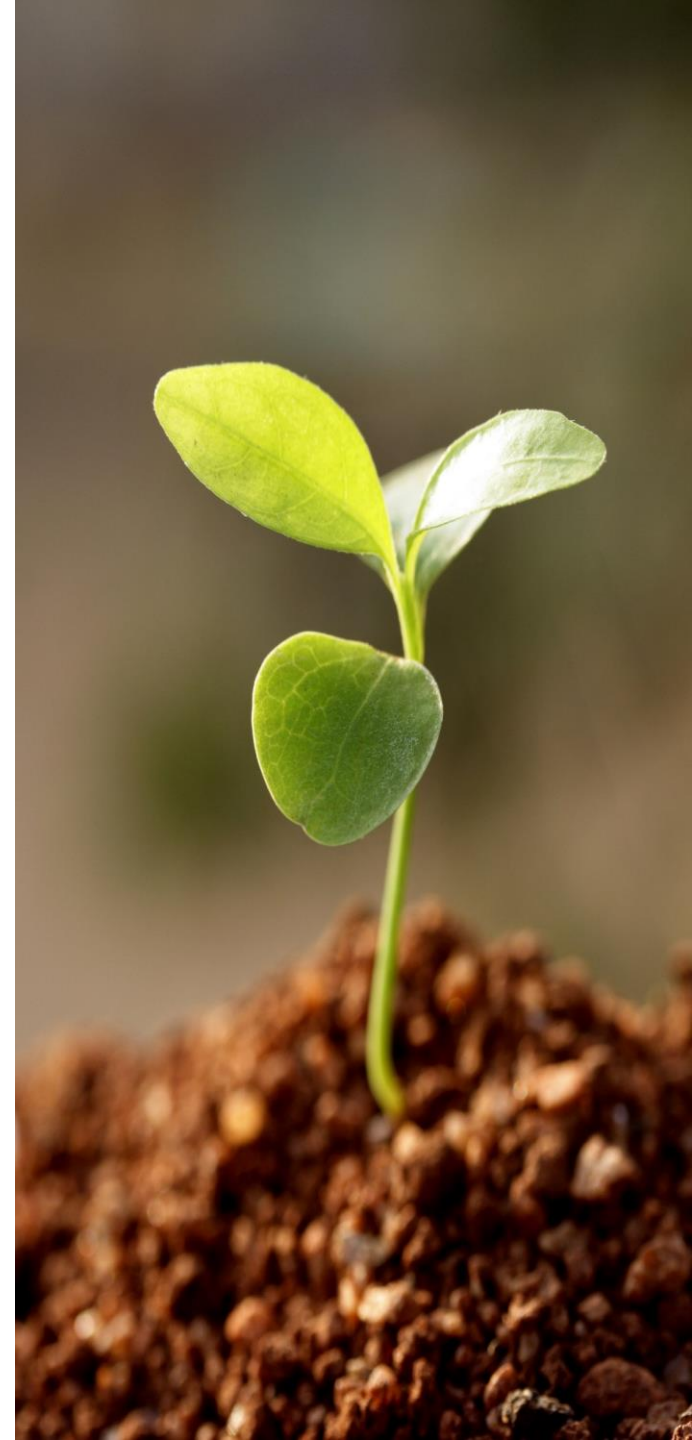
Hélène GUIDO-HALPHEN





Conseil d'école
Jeudi 21 septembre 2023
Campus d'Angers

1. Approbation des comptes rendus



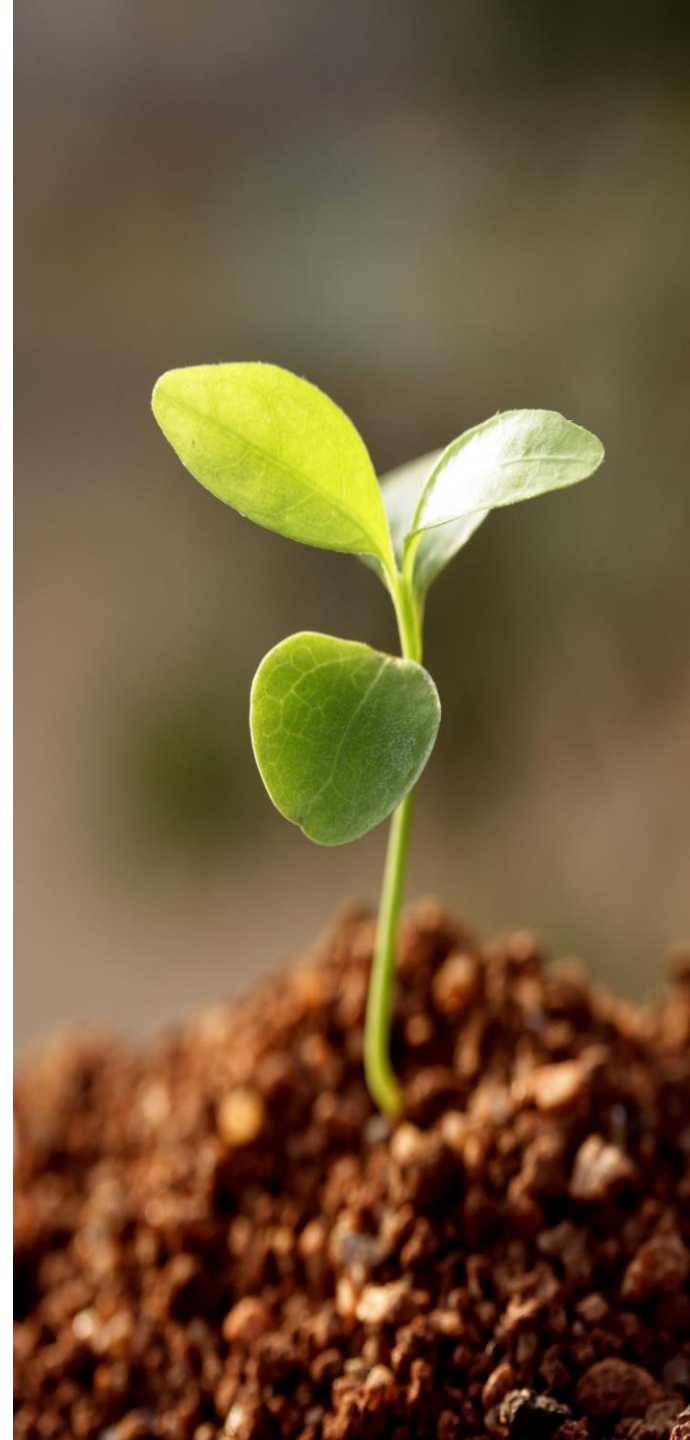
Délibération n°1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 27 février 2023

« Le conseil d'école, réuni le 21 septembre 2023, approuve le compte rendu du conseil d'école du 27 février 2023 tel que présenté ce jour. »

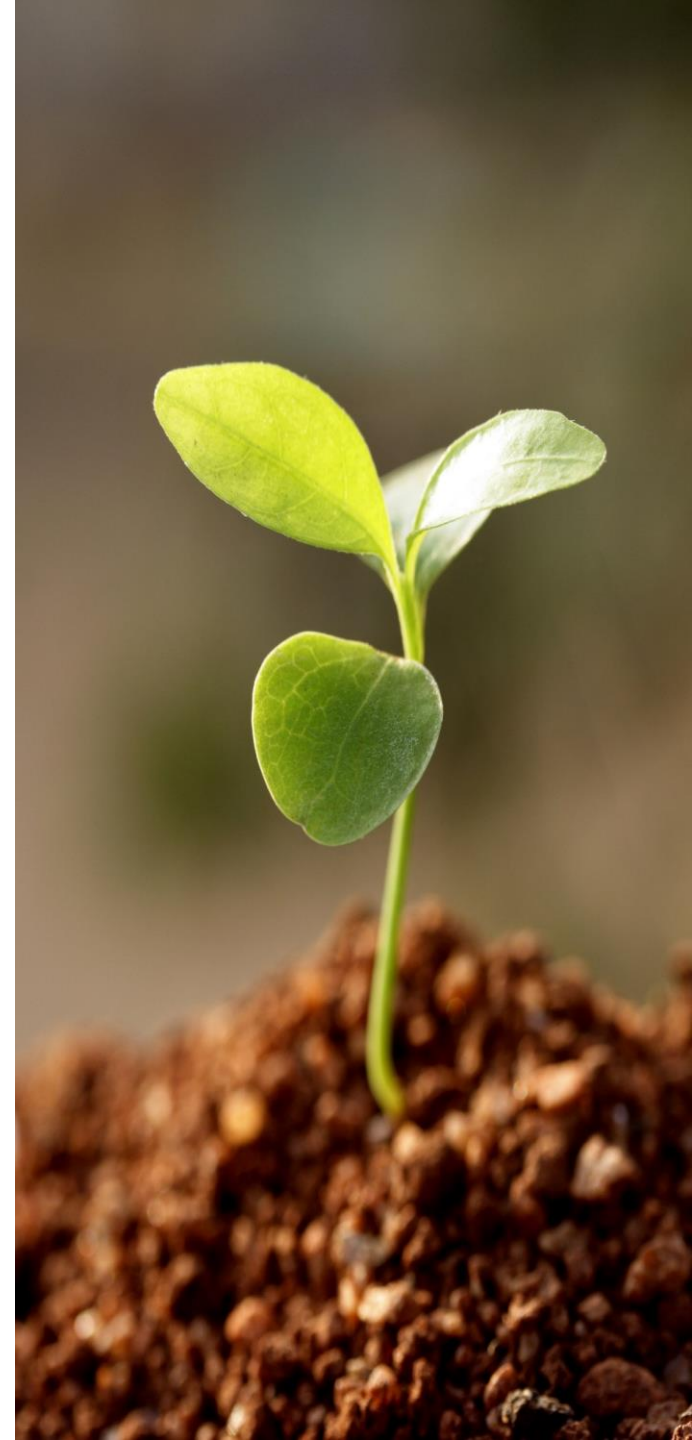
Délibération n°2 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 20 juin 2023

« Le conseil d'école, réuni le 21 septembre 2023, approuve le compte rendu du conseil d'école du 20 juin 2023 tel que présenté ce jour. »

2. Actualités

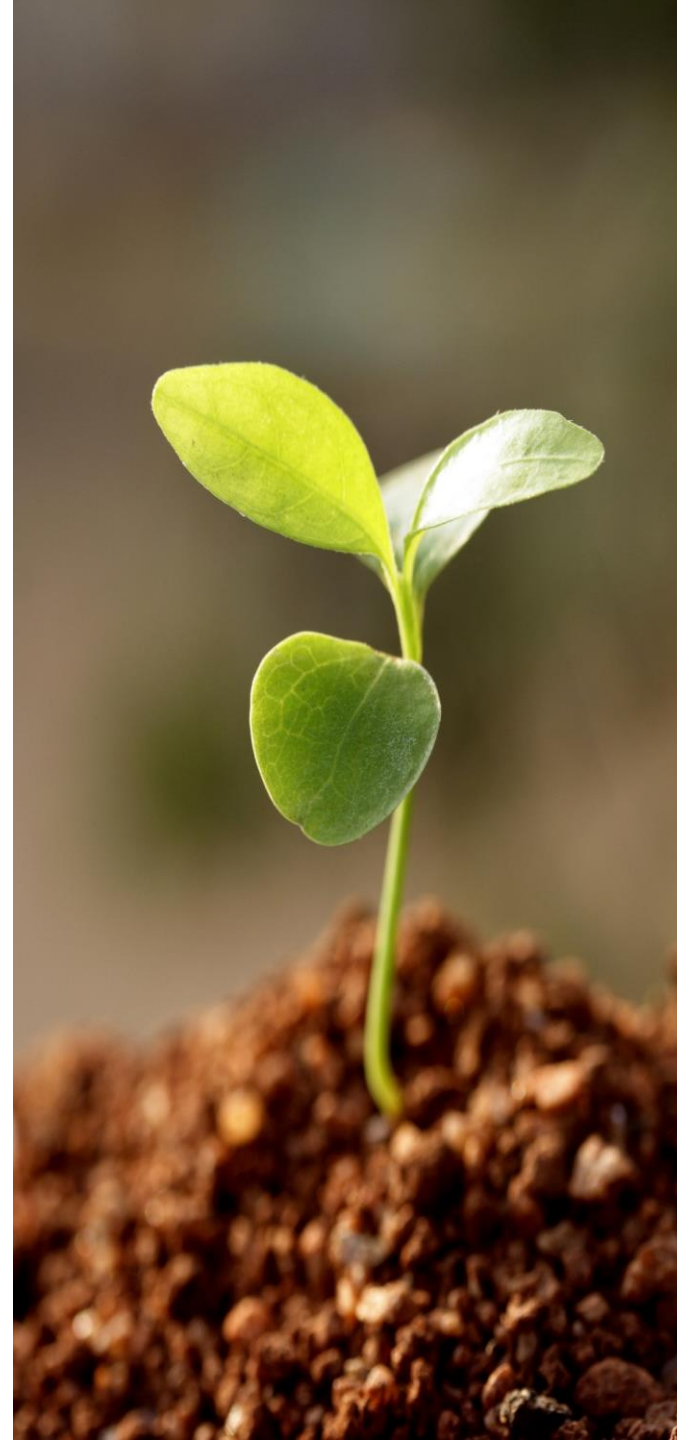


3. Stratégie



**Point 3.1 Mise en œuvre du projet stratégique de l'Institut
Agro : Lignes de transformation de l'école Rennes-Angers
d'ici 2030 (information)**

4. Formation et recherche



**Point 4.1 Création de diplômes propres
à l'école**

Délibération n°3 – Création de diplômes propres à l'école

« Le conseil d'école, réuni le 21 septembre 2023, approuve la création des diplômes propres à l'école tels que présentés ce jour. »

Point 4.2 – Organisation de la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation (avis)

Rappel des éléments de contexte

La création d'une nouvelle **Direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation (DFVEO)** suit les préconisations de la mission de préfiguration d'une Direction des études au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers (janvier à mai 2022) conduite par Romain Jeantet à la demande d'Alessia Lefébure

- Disposer de **l'organisation adéquate** pour accompagner la transformation de l'école et repositionner son offre pédagogique au **service des transitions agroécologiques et sociétales**
- Repenser le périmètre et l'articulation des services pour **une organisation lisible, simplifiant le parcours usager**
- **Travailler à volumétrie de postes constante**, afin de garantir le fonctionnement des autres directions transversales impactées par cette évolution

Une démarche de construction collaborative et participative

- **Les pilotes du projet** : Isabelle De Caevel, Directrice des formations et de la vie étudiante et Romain Jeantet, Directeur délégué en charge des études
- **Les professionnels impliqués dès le démarrage du projet** :
 - Les **cadres de la DFVE** : François Boulanger, Isabelle De Caevel (pilote de la démarche), Bénédicte Gohard, Thierry Giteau, Alice Maurin, Séverine Salaud, Christine Vandenkoornhuyse
 - Les **personnels de la DPP** : Marie-Pierre Petitjean, Isabelle Chrétien, Céline Keller, Christophe Migeon
 - Les **équipes de la DFVE et DPP** lors d'un séminaire de travail participatif (février 2023), puis lors de séquences de travail par service au printemps 2023
- **Les professionnels impliqués en cours et en phase finale de projet** :
 - Pour l'appui à l'enseignement technique agricole : Valéry Malécot
 - Pour le Domaine pédagogique et expérimental : Rémi Gardet
 - 2 représentants des Enseignants Chercheurs : Julie Bourbeillon et Françoise Nau
 - 3 représentants étudiants : Carmen, Adric Guinebretière (R), Alan K (R), Carmen Villermur (A)
 - 1 représentant des personnels AITOS : Eric Roustaing

Directeur des études : *Romain Jeantet*

Directrice adjointe - Angers

Bénédicte Gohard, responsable égalité des chances

Directrice des formations, de la vie étudiante et de l'orientation

Isabelle De Caemel

Directrice adjointe - Rennes

Stéphanie Lebon, responsable Qualité et Amélioration des processus et de la coordination des Masters

Pôle Vie étudiante

Responsable Angers : Bénédicte Gohard
Responsable Rennes : Stéphanie Lebon

1. Développement de la vie étudiante (vie associative et de campus)
2. Suivi des projets associatifs et CVEC
3. Prévention santé, accompagnement Handicap, Ecoutants HDVSS
4. Intégration et inclusion des étudiants
5. Engagement étudiant

Pôle administratif et budgétaire

Responsable : Séverine Salaud

1. Gestion des conventions imputées sur le budget de la DFVEO
2. Régie des droits d'inscription
3. Suivi du budget de service scolarité, vie étudiante et formations
4. Suivi des aides aux étudiants et bourses
5. Suivi des vacances et des heures complémentaires

Chargé de mission

SI Scolarité :
Thierry Giteau

Pôle Langues et Cultures

Responsable : Bénédicte Gohard

1. Coordination des enseignements de langues
2. Renforcement de la mise en œuvre de la dynamique de l'interculturalité de façon concertée avec la Direction des relations internationales
3. Accompagnement à la préparation des certifications et stages internationaux
4. Soutien à l'anglicisation des parcours

Centre d'appui à la pédagogie

Responsable : *Christine Vandenkoornhuysse*
Adjoint : *Gabriel Jalam*

1. Accompagnement aux transformations pédagogiques/approche par les compétences
2. Développement de l'innovation pédagogique et numérique
3. Appui à l'enseignement technique agricole
4. Pédagogie par l'expérimentation en production végétale agroécologique
5. Valorisation et capitalisation des initiatives pédagogiques

**Service Scolarité
(Ingénieur et Master)**

Responsable : *François Boulanger*
Adjointe : *Alice Maurin*

1. Recrutement des étudiants
2. Inscription administrative et pédagogique des étudiants
3. Gestion pédagogiques des formations
4. Gestion de la diplomation des étudiants

**Service orientation, stages et
accompagnement vers l'emploi**

Responsable : *Marie-Pierre Petitjean*
Adjoint : *à définir*

1. Projet personnel et professionnel (PPP)
2. Compétences transversales
3. Entreprenariat
4. Stages et césures
5. Devenir des diplômés

**Service alternance et formation
continue**

Responsable : *Isabelle Chrétien*

1. Formation continue inter et intra-entreprises
2. Alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation)
3. Formations diplômantes (masters, diplômes d'établissement, doctorat)
4. VAE

Départements

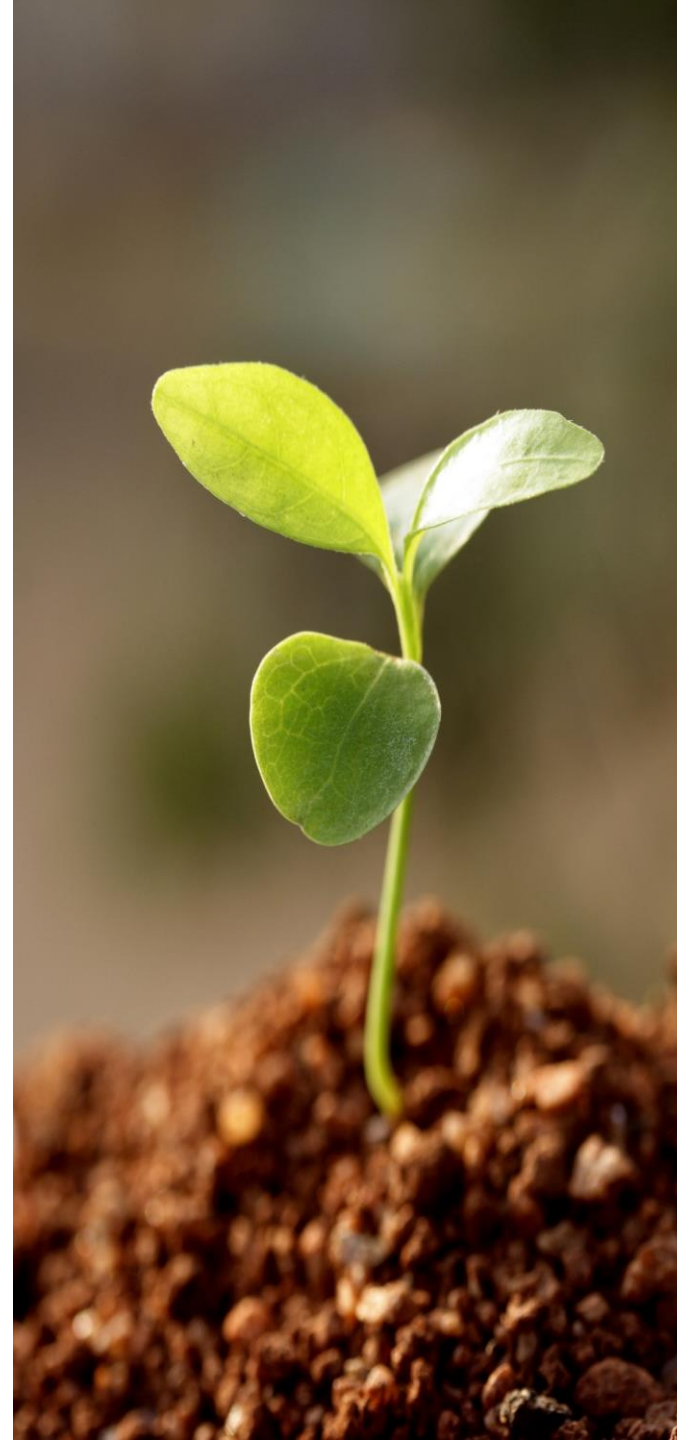
3 ingénieurs pédagogiques

Direction des Relations Internationales

Délibération n°4 – Organisation de la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation

**« Le conseil d'école, réuni le 21 septembre 2023, approuve
l'organisation de la direction des formations, de la vie étudiante
et de l'orientation telle que présentée ce jour. »**

5. Patrimoine et Logistique



Délibération n°5 – Réaffectation de l'appartement dans le bâtiment 3 bis

« Le conseil d'école, réuni le 21 septembre 2023, approuve la réaffectation de l'appartement dans le bâtiment 3 bis telle que présentée ce jour. »

Délibération n°6 – Réaffectation de l'appartement dans le bâtiment 4 bis

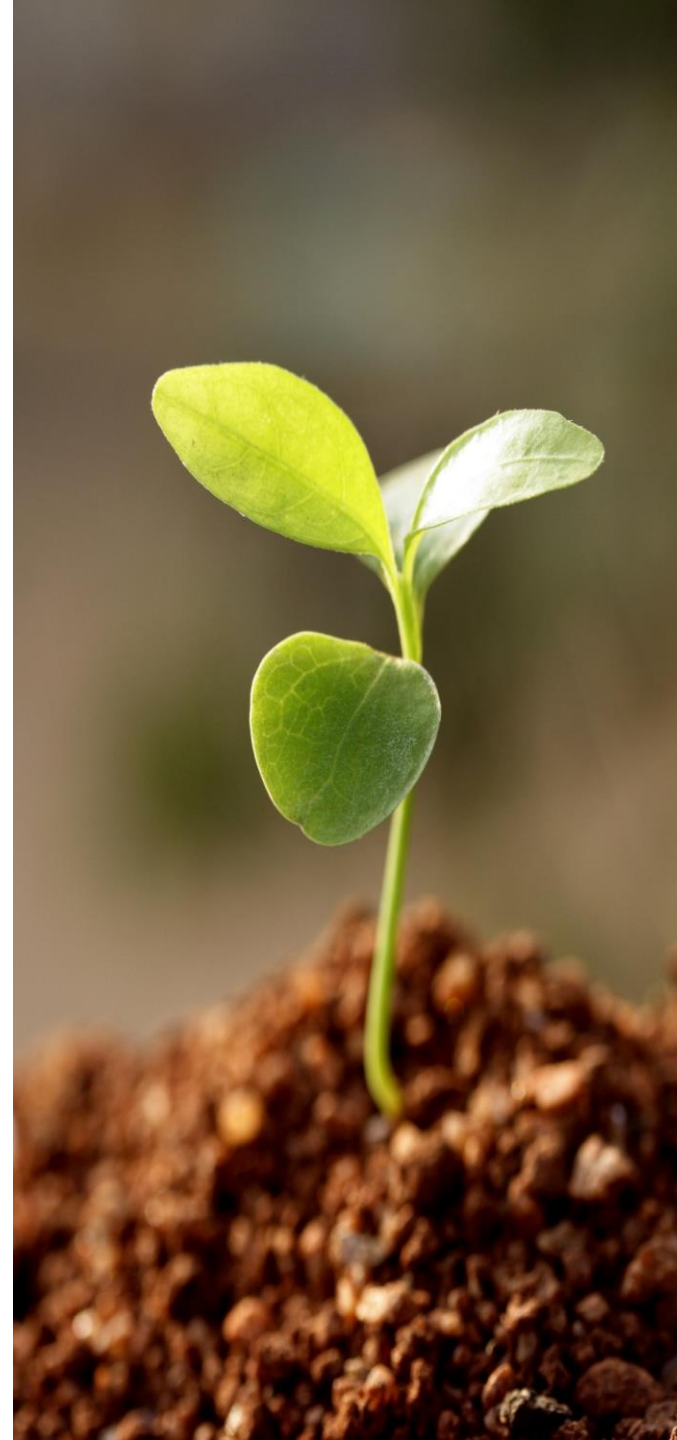
« Le conseil d'école, réuni le 21 septembre 2023, approuve la réaffectation de l'appartement dans le bâtiment 4 bis telle que présentée ce jour. »

5.3 – Augmentation de la subvention Restauration pour les repas des étudiants (avis)

Délibération n°7 – Augmentation de la subvention Restauration pour les repas étudiants

« Le conseil d'école, réuni le 21 septembre 2023, approuve l'augmentation de la subvention Restauration pour les repas étudiants telle que proposée ce jour. »

6. Questions diverses





Rappels Calendrier :

**Conseil d'administration de l'Institut Agro :
28 novembre 2023 (9h-17h)**

**Conseil d'école de l'Institut Agro :
20 novembre 2023 en visio (10h-13h)**